

**CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE  
« PETITES VILLES DE DEMAIN »  
pour la commune de Faverges-Seythenex  
Valant  
CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE  
« OPERATION DE REVITALISATION DE  
TERRITOIRE »  
de la Communauté de Communes des  
Sources du Lac d'Annecy**

**Annexe 5 – Projet de territoire**





# Le projet du territoire des Sources du Lac d'Annecy



17 juin 2021



## Le portrait du territoire

p 4

- ♦ Un territoire nature p 4
- ♦ Une démographie qui s'essouffle p 6
- ♦ Une sociologie en évolution p 8
- ♦ Des risques pour l'attractivité résidentielle p 10
- ♦ Un bon niveau de services mais des vigilances p 12
- ♦ Une croissance modérée et des emplois issus de l'économie productive p 15
- ♦ Le tourisme : une baisse des capacités d'accueil mais une légère croissance de l'économie p 19
- ♦ L'agriculture et la forêt : des activités relativement en bonne santé p 22
- ♦ Un territoire distant du grand bassin annécien mais, malgré tout, bien desservi p 23

## Les enjeux

p 27

- ♦ Assumer la responsabilité particulière de la préservation d'un espace et de ressources naturelles remarquables
- ♦ Entrer de plain-pied dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique
- ♦ Redonner une attractivité résidentielle pour tous, garante d'une mixité sociale et générationnelle et assurer le maintien des services pour garantir une qualité de vie aux habitants
- ♦ Amplifier son propre développement et sa diversification économique pour offrir des emplois aux jeunes actifs et maintenir des ressources locales
- ♦ Optimiser les retombées de l'activité touristique pour en faire un secteur d'activité à part entière qui profite à l'ensemble du territoire

## Les objectifs

p 31

- ♦ Assumer la préservation d'un espace et de ressources naturelles d'exception p 31
  - La préservation des milieux et la gestion de la ressource en eau
  - Limiter l'empreinte des activités humaines sur l'environnement
  - Pour une gestion plus économe de la ressource en eau
  - La préservation de l'espace productif agricole et une exploitation équilibrée de la forêt
  - Une gestion des déchets toujours plus efficace
- ♦ Entrer de plain-pied dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique p 34
  - La transition énergétique des collectivités
  - L'adaptation au changement climatique
- ♦ Redonner une attractivité résidentielle pour tous garante d'une mixité sociale et générationnelle p 35
  - Pour un habitat accessible à tous
  - Des équipements en phase avec les besoins de la population
  - Des services pour garantir une qualité de vie aux habitants
- ♦ Amplifier son propre développement et sa diversification économique pour offrir des emplois aux jeunes actifs et maintenir des ressources locales p 37
  - Des espaces d'accueil d'entreprises de qualité
  - Une politique de revitalisation commerciale du centre-ville de Faverges-Seythenex et du territoire
  - Une politique d'animation économique
- ♦ Une bonne desserte du territoire pour lui préserver toute son attractivité et réduire les impacts environnementaux p 38
  - L'organisation de la mobilité dans sa relation avec les grands bassins voisins
  - La gestion des flux vers les pôles touristiques majeurs
  - L'accessibilité aux services essentiels de centralité sur le pôle de Faverges Seythenex
  - Vers une réduction des impacts environnementaux de la mobilité
- ♦ Optimiser les retombées de l'activité touristique pour en faire un secteur d'activité à part entière qui profite à l'ensemble du territoire p 39
  - Structurer des portes d'entrée territoriales attractives pour capter les flux touristiques
  - Développer des équipements ou moderniser des sites existants pour un tourisme 4 saisons intégrant l'enjeu d'adaptation au changement climatique
  - Structurer l'accessibilité des sites touristiques du territoire
  - L'hébergement est la clé d'optimisation des retombées économiques



## Le portrait du territoire



Le territoire des Sources du Lac d'Annecy est composé d'un ensemble géographique délimité par trois grands massifs : le massif des Aravis, le massif de la Tournette et le massif des Bauges. La rencontre de ces trois massifs forme la plaine de Faverges. Cette dernière crée un couloir délimité par une topographie marquée, lui donnant des frontières physiques et visuelles à la fois franches et imposantes.

Cette implantation favorise un ensemble paysager cohérent mais réparti sur deux bassins versants : Fier/Lac d'Annecy et Val d'Arly et ses affluents. Ce large couloir plan et large en fond de vallée constitue un espace de transition et de passage vers le Bassin annecien et d'autre part vers Ugine/Albertville.

Cette implantation favorise un ensemble paysager cohérent mais réparti sur deux

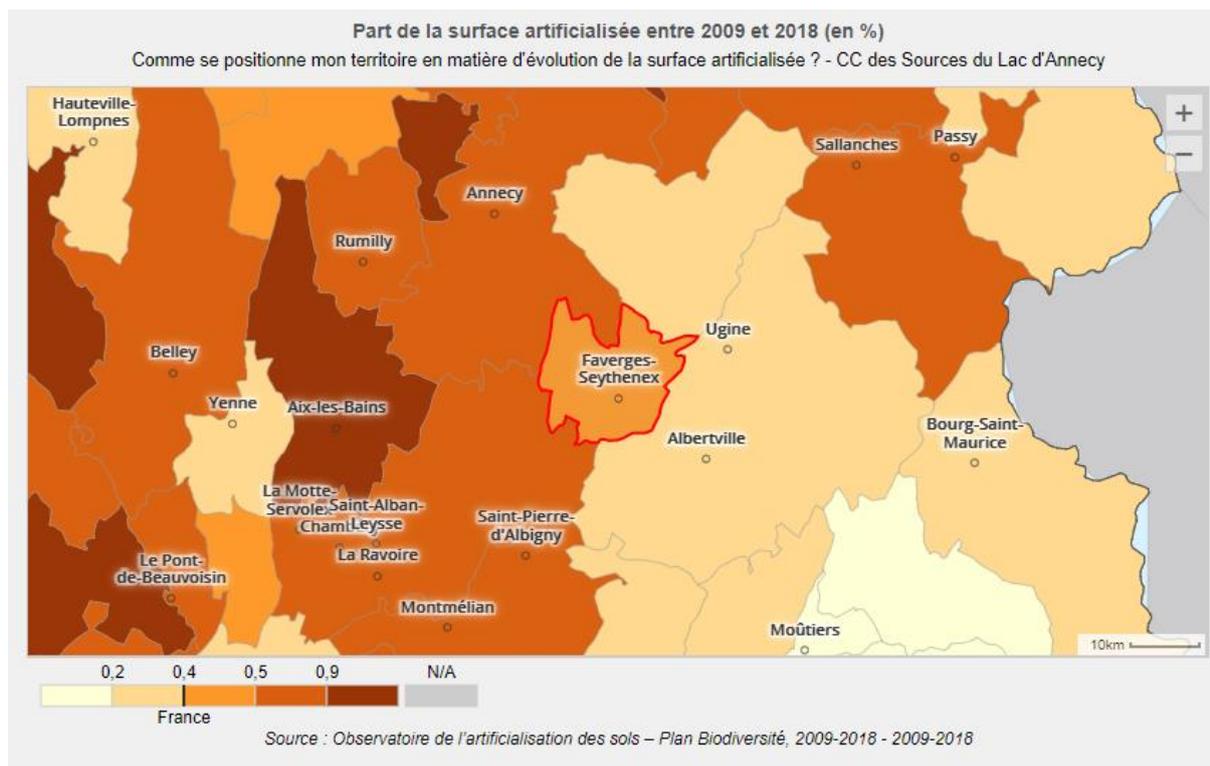
### □ Un territoire nature

Le territoire est marqué par une identité paysagère forte. L'une plus sauvage et de montagne sur les hauteurs, l'autre plus « jardinée » et sur les piémonts et la plaine. Même si l'occupation résidentielle s'est naturellement développée dans cette partie mais plutôt sur les hauts des piémonts, elle n'a pas une empreinte trop forte sur les paysages.

Partie prenante du massif des Bauges, cette qualité des espaces naturels et des paysages des Sources du Lac d'Annecy a participé du classement du Parc naturel régional du Massif des Bauges ainsi que de sa labellisation géoparc.

La présence et l'importance de la ressource en eau confère au territoire des Sources du Lac d'Annecy une responsabilité particulière. Les 120 kilomètres de rivières et 65 % de l'alimentation en eau du lac d'Annecy, auxquels il convient de rajouter 40 % de la surface du territoire classés au titre de NATURA 2000 afin de mieux protéger la qualité des milieux humides, attestent de cet enjeu environnemental majeur. Enfin, 75 % de sa superficie sont constitués de forêt et milieux semi-naturels quand cette proportion n'est que de 30 % en France.





Grand Annecy	CC des Sources du Lac d'Annecy	France
0,8 %	0,4%	0,4 %

Indicateurs	CC des Sources du Lac d'Annecy	France
Territoires artificialisés	6,7	5,3
Territoires agricoles	15,5	51,1
Forêt et milieux semi-naturels	75,1	30,6
Zones humides	1,2	0,5
Surfaces en eau	1,5	0,8

Le territoire des Sources du Lac d'Annecy représente la principale source d'alimentation du lac d'Annecy, lui-même un des plus grands lacs et réservoirs en eau potable de France. Pour répondre à l'enjeu de préservation de ces richesses patrimoniales, la Communauté de communes s'est mise en ordre de marche pour être un acteur central de cette protection. Elle l'a fait bien avant l'apparition de la compétence GEMAPI.

C'est ainsi que la Communauté de communes est devenue très tôt compétente pour la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations, la gestion des eaux pluviales urbaines, la préservation des paysages et des milieux, la gestion de la ressource en eau potable, la distribution restant encore à ce jour du ressort des communes. Aujourd'hui, elle agit en lien et parfois en délégation avec d'autres





acteurs organisés à l'échelle des bassins versants : les Syndicats Mixtes du Lac d'Annecy et du bassin versant de l'Arly.

Le transfert des compétences vers le SILA va se renforcer dans les semaines qui viennent. L'enjeu pour la Communauté de communes sur cette question de l'eau et des milieux aquatiques sera de :

- continuer à être présente et active dans la gestion du lac et la ressource eau potable, dans la gestion des milieux avec ses partenaires que sont le SILA et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly qui gèrent un certain nombre de « procédures » sur le territoire de la CCCLA.
- de préserver une gouvernance locale qui a réussi, jusqu'à présent, à impliquer les riverains dans la gestion des milieux
- de préserver une cohérence de gestion qui va nécessairement au-delà des zonages.

A l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2026, La loi NOTRe prévoit un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes. Ce transfert sera probablement anticipé dans le

courant du mandat.

La collecte et le traitement des déchets et l'assainissement sont également des compétences acquises par la Communauté de communes et pour l'assainissement, déléguée au SILA. La qualité des équipements et des services rendus sont tout à fait satisfaisants. La croissance démographique modérée limite la pression sur ces équipements.

## □ Une démographique qui s'essouffle

### Une faible dynamique

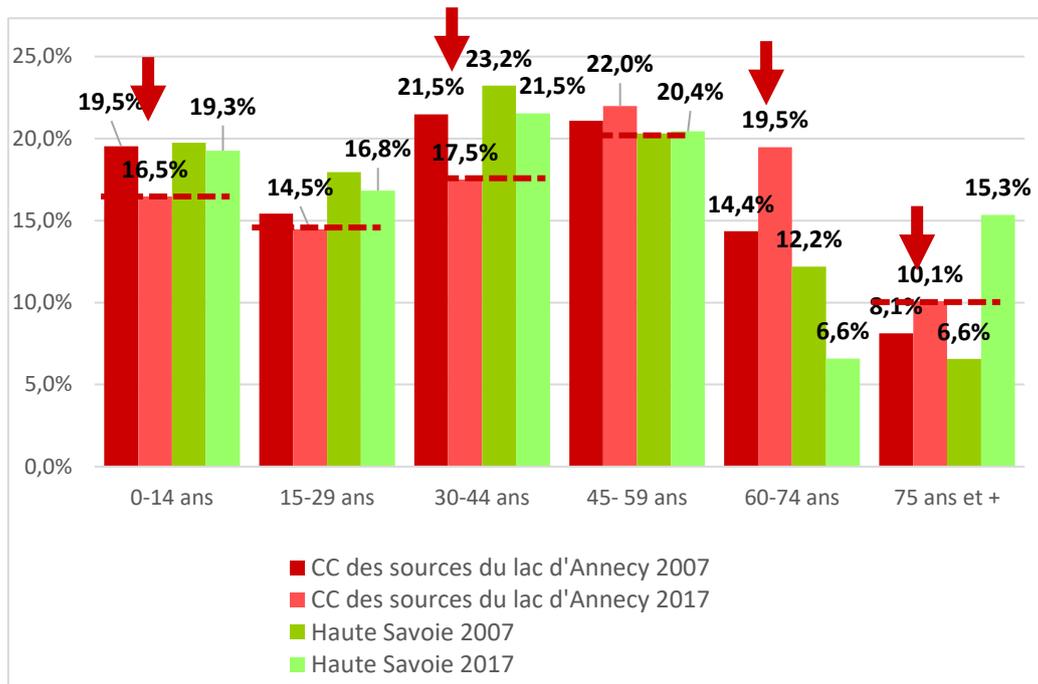
La population de la Communauté de communes n'a augmenté que de 118 habitants entre 2013 et 2018 quand elle en gagnait 643 entre 2008 et 2013. Son taux de croissance annuel de 0.16% par an est l'un des plus faibles de Haute-Savoie (+1.31 % par an en Haute-Savoie). Cette évolution est différenciée selon les communes. 3 communes ont connu une décroissance dont Doussard, la seconde ville du territoire, Faverges-Seythenex, ville centre qui représente 50 % de la population, est restée stable et 3 communes, de taille moyenne, présentent une bonne croissance.

	2008	2013	2008/2013		2018	2013/2018	
Chevaline	208	206	-2	-1,0%	201	-5	-2,4%
Giez	614	567	-47	-7,7%	532	-35	-6,2%
Saint-Ferréol	859	822	-37	-4,3%	874	52	6,3%
Lathuile	951	990	39	4,1%	1003	13	1,3%
Val de Chaise	1156	1281	125	10,8%	1373	92	7,2%
Doussard	3417	3584	167	4,9%	3575	-9	-0,3%
Faverges-Seythenex	7200	7598	398	5,5%	7608	10	0,1%



Cette évolution n'est globalement pas en phase avec les objectifs de croissance fixés par le PLUi en 2016, qui prévoyait 18 287 habitants en 2023 avec la moitié de cette croissance sur Faverges-Seythenex, un quart sur Doussard et l'autre quart sur les 5 autres communes.

### Un territoire qui vieillit



Le territoire accueille de jeunes retraités et ne « garde » pas le 4<sup>ème</sup> âge : la part des 60 - 74 ans représente 19.5 % de la population quand cette proportion n'est que de 6.6% en Haute-Savoie et à l'inverse, les plus de 75 ans, même s'ils progressent sur la Communauté de communes, ne représentent que 10.1 % de la population pour 15.3 % en Haute-Savoie.

Sur l'ensemble des tranches d'âge plus jeunes, la Communauté de communes est à la baisse parfois de façon conséquente (30-44 ans), qui situe chacune des proportions de tranches d'âge systématiquement en infériorité par rapport à la Haute-Savoie.

Plus explicitement, le territoire accueille beaucoup moins les jeunes actifs (30-44 ans) donc les familles, ce qui explique la diminution des tranches d'âge plus jeune.

L'évolution est rapide puisque l'analyse ne porte que sur 10 années. Elle marque très explicitement un positionnement vers un territoire dont le renouvellement démographique se réalise par l'arrivée d'une de population plutôt âgée.

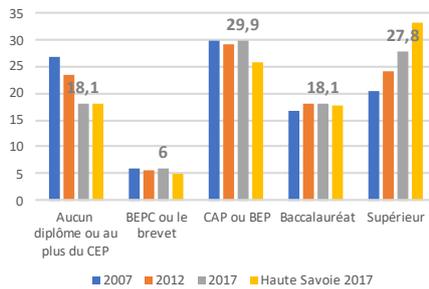


## Une sociologie en évolution

L'analyse des niveaux de formation montre un glissement très net vers une population de plus en plus diplômée. Ce glissement s'effectue essentiellement depuis les non-diplômés vers les diplômés supérieurs. La présence industrielle et de la construction induit un maintien des diplômes CAP ou BEP, stable ou en légère décroissance.

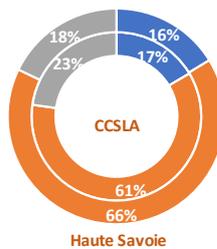
### Des actifs de plus en plus diplômés mais encore moins qu'au niveau de la Haute Savoie

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



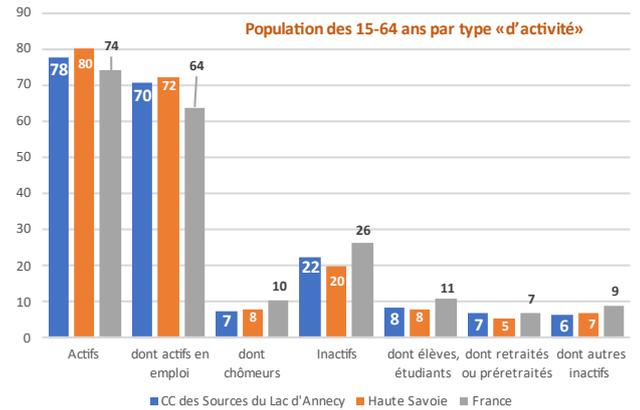
### Mais des actifs qui vieillissent

Répartition des actifs par tranche d'âge



■ 15 à 24 ans ■ 25 à 54 ans ■ 55 à 64 ans

### Une population plutôt active

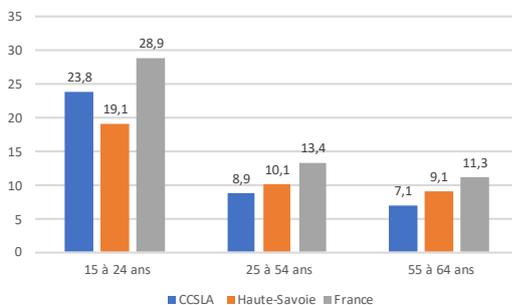


Le territoire dispose d'une population plutôt active si on la compare au niveau français, mais un peu inférieur au niveau haut-savoyard. La population active est composée des 15-64 ans en emploi ou au chômage. Les actifs dits inactifs (sans emploi et non au chômage) sont un peu plus nombreux qu'en Haute-Savoie. Mais les actifs sont plutôt plus âgés, 23 % ont 55 à 64 ans quand en Haute-Savoie, ils ne sont que 18%. Cela traduit une plus forte stabilité dans l'emploi.

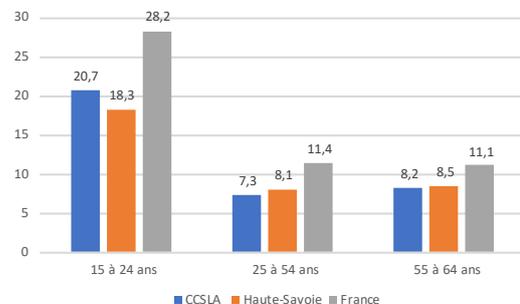
### Taux de chômage (au sens INSEE)

Part de la population active des 15-64 ans sans emploi

#### Femme



#### Homme



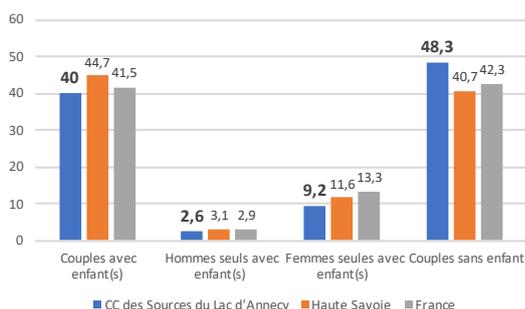
Les deux tendances, celle d'une population plus importante des 15-64 ans inactifs, sans pour autant être au chômage, et celle d'une diminution en partie par départ des jeunes actifs en emploi ou au chômage, explique la relative faiblesse du taux de chômage au sens de l'INSEE (la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active, c'est-à-dire des 15-64 ans) : 9,4 % Sources du Lac d'Annecy pour 10 % en Haute-Savoie.

Les femmes subissent plus le chômage que les hommes sauf pour les plus âgées, mais la situation est « meilleure » sur le territoire de la CCSLA qu'en Haute-Savoie. Les jeunes hommes et femmes souffrent le plus du chômage.

Après avoir connu une période de jeunesse démographique jusqu'en 2010 environ avec une taille des ménages significativement plus importante, celle-ci a rejoint la taille moyenne française aujourd'hui à 2.2 personnes par ménage. Le nombre de couples avec enfants a baissé de 6.4 % entre 2007 et 2017 quand celui de ceux sans enfants a cru de 21.6 %. La proportion de familles sans enfants représente près de 50 % des familles quand cette proportion n'est que de 40 % en Haute-Savoie.

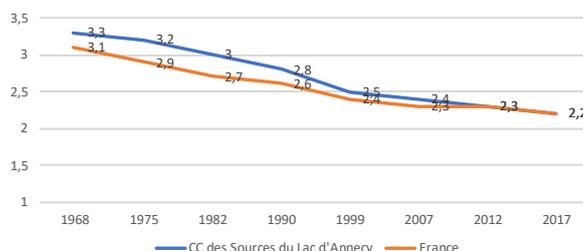
### Des couples sans enfants

Part des familles selon leur composition



**La population : près de 50 % de couples sans enfants**

### Une taille des ménages qui rejoint la moyenne française



### Les couples avec enfants à la baisse

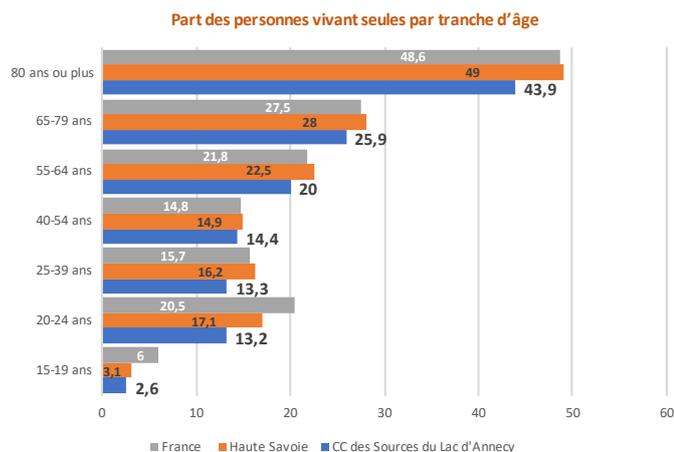
Evolution 2007/2017 de la composition des ménages

		Evolution 2007-2017
Couples avec enfant(s)	1797	- 6,4 %
Nb de familles monoparentales	531	17,7 %
- hommes seuls avec enfant(s)	115	10,6 %
- femmes seules avec enfant(s)	416	19,9 %
Couples sans enfant	2171	21,6 %
Ensemble	4499	8,2 %

Les femmes seules avec enfants sont nettement moins nombreuses qu'en moyenne en Haute-Savoie, 9.2% des familles pour 13.3 % en Haute-Savoie. Ces situations familiales monoparentales plus complexes induisent naturellement un rapprochement vers les grands pôles urbains où se trouvent une grande diversité de services, une offre de logements accessibles plus importante et de transport limitant le recours à la voiture.



## Moins de personnes vivant seules



## Une part de ménages imposés importante malgré un niveau de revenu bien inférieur à la Haute Savoie

	CCSLA	Haute-Savoie	Savoie	Auvergne Rhône-Alpes
Part des ménages fiscaux imposés	59,9	57,1	56,9	52,4
Médiane du niveau de vie (€)	23670	26600	23160	22480
Taux de pauvreté	8,7	8,9	10	12,7

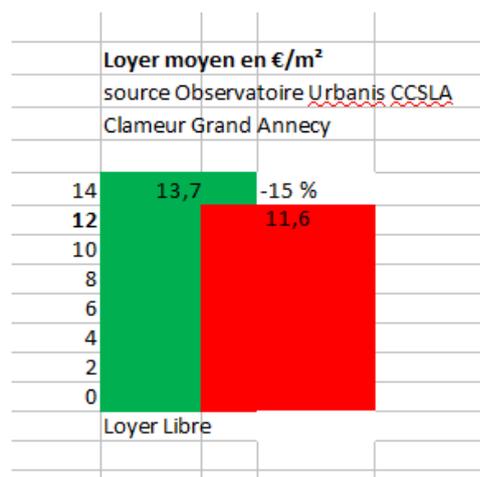
Moins de personnes âgées vivant seules en lien avec le fait que le territoire a moins de personnes très âgées, pour lesquelles le « statut » de veuf ou veuve est forcément plus important. Une population plus « homogène » et proche de la médiane dans ses revenus



## Des risques pour l'attractivité résidentielle

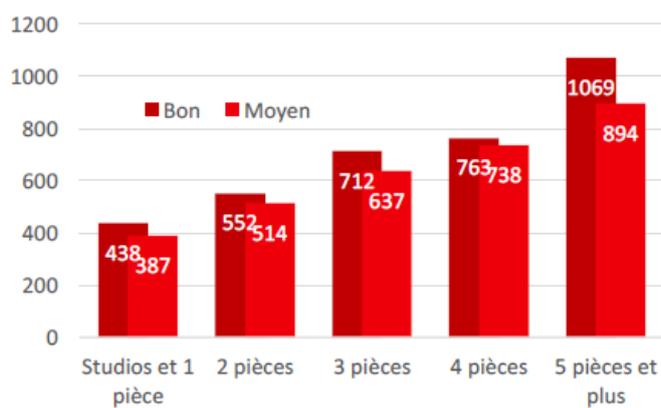
Le PLH a fait l'objet d'un bilan intermédiaire en 2019/2020 qui permet de constater que la dynamique résidentielle est en deçà de celle sur laquelle ont été fixés les objectifs de production de logements en 2015. Cette faible dynamique a, mécaniquement, une incidence sur le niveau des prix de loyers qui, bien qu'inférieurs à ceux du bassin annécien, restent proches. Ce niveau de loyer est également tiré vers le haut par la valorisation touristique du logement. Il est, aujourd'hui, très fréquent que les programmes de logements réalisés à des fins résidentielles s'orientent, pour une partie conséquente (25 à 50 % des logements) vers l'hébergement touristique. La forte qualité environnementale et l'attractivité touristique des Sources du lac d'Annecy induisent une concurrence dans la vocation résidentielle de l'habitat et produit des effets inflationnistes sur le coût d'accès au logement.

### Le prix moyen des loyers



### Le prix moyen des loyers par type de logement

Loyer moyen en € selon l'état présumé du logement  
source Observatoire Urbanis CCSLA





La dynamique de production de logements est contrastée selon les communes :

- la commune de Faverges-Seythenex atteint ses objectifs grâce aux autorisations antérieures
- la commune de Doussard est en surchauffe potentielle mais la concrétisation met du temps à venir
- Les communes rurales sont globalement sur le « bon rythme » mais la situation est très

différenciée, Lathuile représentant 60 % de la production de logements de ces communes.

Pour la production de logements sociaux, seules 2 communes sur les 5 concernées portent l'effort :

- Doussard avec la situation particulière de son obligation récente de devoir tendre vers 25 % de logement social sur la totalité du parc de logements issu de la loi SRU.
- Lathuile a déjà réalisé 36 % des objectifs des 3 autres communes concernées par le logement social, soit 80 % de ses propres objectifs.

La commune centre de Faverges-Seythenex n'a pas produit de nouveaux logements sociaux depuis 2016.

Communes	Prévus locatif social	Réalisés locatif social	%	Prévus PLUS	Réalisés PLUS	%	Prévus PLAI	Réalisés PLAI	%	Prévus logements jeunes et seniors	Réalisés logements jeunes et seniors	Prévus PLS	Réalisés PLS	%
Faverges-Seythenex	75	0	0%	52	0		18	0		27	0	4	0	
Doussard	90	39	43%	72	24	33%	14	15	107%			5	0	0%
Autres communes	22	8	36%	16	4		6	2				0	2	
Total	187	47	25%	140	28	20%	38	17	45%			9		0%

Cette situation, à la fois quantitative et qualitative dans l'évolution de l'offre de logements, ne permet de répondre que partiellement aux objectifs du PLH :

- la confortation du pôle de Faverges reste à faire : le PLH prévoyait une répartition de la croissance de la population à raison de 50 % pour Faverges-Seythenex, 25 % pour Doussard et 25 % pour les autres communes. Ces objectifs sont loin d'être atteints sur Faverges-Seythenex dont la population a stagné.
- la pression sur le marché immobilier se poursuit du fait du tourisme excluant les ménages modestes et les jeunes, les actions du PLH en la matière ne sont sans doute pas suffisamment correctrices
- la reconquête du logement dans l'ancien se heurte aux équilibres économiques, avec la difficulté d'intégrer du logement social et aux exigences architecturales. Le risque de dégradation reste fort
- le développement de l'offre en locatif social est « trop » lent, même si la demande en locatif social demeure modérée
- une partie des OAP du PLUi sont inopérantes.

La Communauté de communes vient d'engager une OPAH dont les objectifs sont les suivants :

- la lutte contre l'habitat indigne et la forte dégradation du bâti,
- la promotion des travaux visant à des économies d'énergie substantielles et à la lutte contre la précarité énergétique des ménages
- le soutien aux propriétaires occupants âgés ou handicapés pour l'adaptation de leurs logements et la structuration des réseaux d'acteurs et tiers signalant
- le traitement des copropriétés énergivores et/ou fragiles
- l'accompagnement des propriétaires bailleurs et investisseurs désireux de remettre des biens vacants sur le marché locatif.



## □ Un bon niveau de services mais des vigilances

Le territoire, grâce à la présence d'un pôle urbain de plus de 7000 habitants et d'une assise économique forte, dispose d'une offre de services de bon niveau. Comme tous les territoires plus ruraux, la couverture santé a nécessité, pour qu'elle soit préservée, que la commune de Faverges-Seythenex, soutenue par la Communauté de communes, a organisé un regroupement des professionnels médico-sociaux au sein d'un même lieu.

Cette relative fragilité de l'offre de soins de proximité s'exprime par un indicateur appelé Accessibilité Potentielle Localisée. C'est un indicateur local, disponible au niveau de chaque commune, qui tient compte de l'offre et de la demande issue également des communes environnantes. Calculée à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins. Pour ce qui concerne le territoire des Sources du Lac d'Annecy, cette APL est de 3.1 quand elle est de 5 pour l'agglomération d'Annecy et même de 3.8 sur Arlysère.

**Une offre d'hébergement des personnes âgées satisfaisante**

**Un niveau de places en structures d'hébergement pour personnes âgées satisfaisant**

**8,17 places pour 1000 habitants**

**8,68 pour Grand Annecy**

**7,43 pour la Haute Savoie**

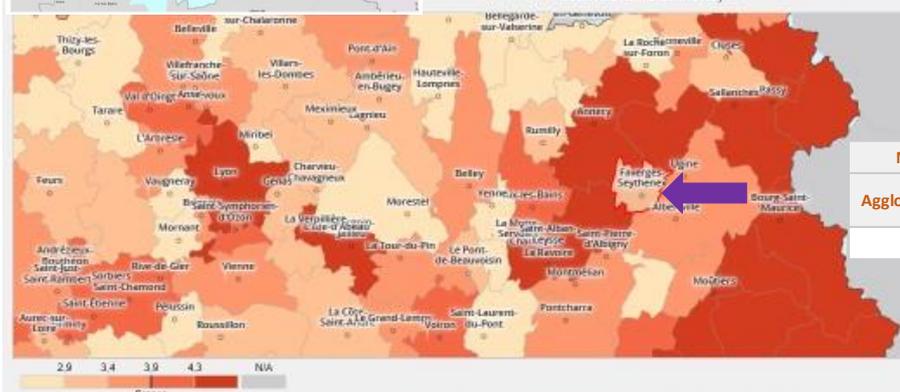
**10,9 pour Arlysère**

**11,01 pour la Savoie**

**Offre de santé moyenne**



Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes  
CC des Sources du Lac d'Annecy



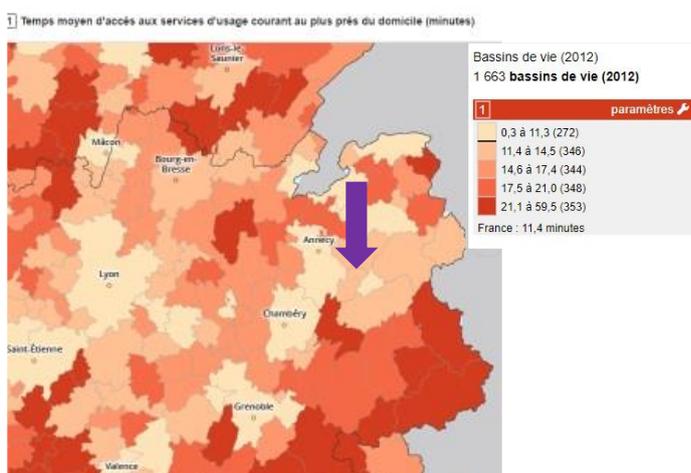
Nombre de consultations potentielles par habitant

Agglomérations	CC des Sources du Lac d'Annecy	Arlysère
5	3,1	3,8

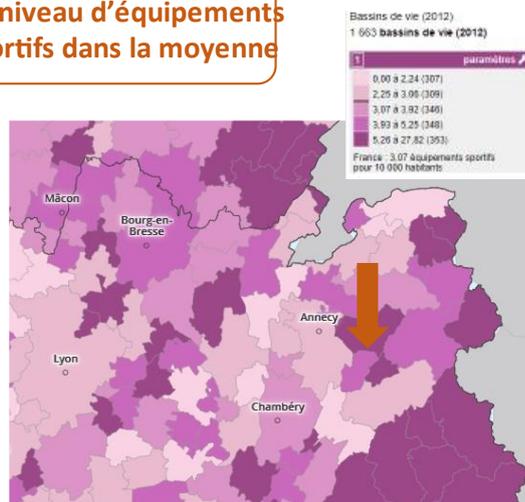
Du point de vue de l'offre d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes, la Communauté de communes dispose d'une offre satisfaisante de 8.17 places pour 1000 habitants quand celle-ci est de 7.43 en Haute-Savoie. Elle est d'autant plus en adéquation avec les besoins du territoire que celui-ci a une proportion de personnes en âge d'être accueillies en EHPAD beaucoup plus faible que pour la Haute-Savoie par exemple.

Sur le plan quantitatif, le niveau d'équipements en matière sportive du territoire est dans la moyenne. Le ratio d'équipements pour 10 000 habitants est de 4.46 quand il est de 2.85 pour l'agglomération annécienne et de 7.18 dans le bassin de vie de Thônes. Pour autant, les équipements sont de qualité et pour certains d'entre eux, rénovés depuis peu. Les équipements sportifs sont concentrés sur la commune centre. La Communauté de communes est partie prenante dans le champ sportif avec la création et la gestion d'un gymnase.

### Un temps d'accès aux services satisfaisant



### Un niveau d'équipements sportifs dans la moyenne



**4,46** : nbre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants

**2,85** : Grand Anancy

**7,18** : Bassin de Thônes



Sur le plan culturel (théâtre, cinéma, musée), la situation est moins bonne au sens de l'INSEE puisqu'il n'inventorie pas d'équipements de cette gamme. L'offre culturelle est portée en grande partie par le centre social « la Soierie » et l'école de musique des Arts Vivants. La principale manifestation culturelle d'ampleur, toujours portée par la Soierie et soutenue par la Communauté de communes, est le Festival des cabanes dont l'aura dépasse largement le cadre des Sources du Lac d'Anancy puisque l'on évalue à 40 000 le nombre de visiteurs. Le territoire dispose d'une bibliothèque à Doussard, qui regroupe les communes de Doussard, Chevaline et Lathuille et d'une médiathèque sur Faverges-Seythenex. Bien que la première affiche un cadre intercommunal, aucun des équipements ne relève de la Communauté de communes.

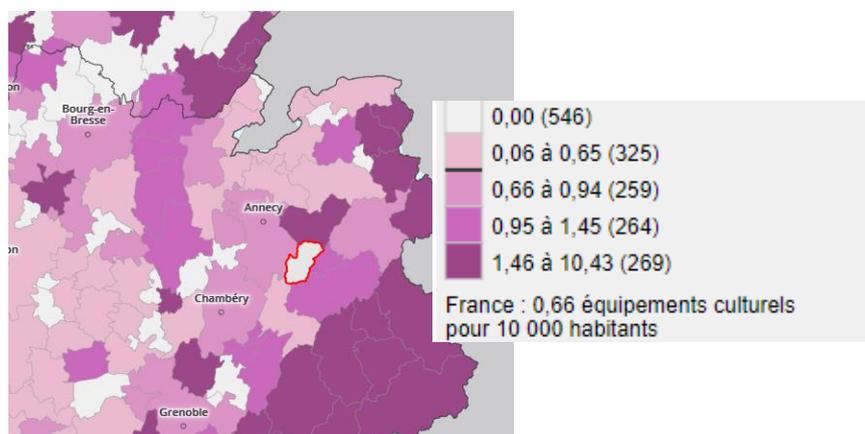
### Un déficit d'équipements culturels

1,13 équipements/10 000 hab :

Bassin d'Ugine

2,76 équipements/10 000 hab :

Bassin de Thônes



Ces services, sportifs, culturels, à la famille, à l'emploi... centrés sur Faverges-Seythenex et dans une moindre mesure sur Doussard, sont faciles d'accès. Les villages étant implantés dans une certaine proximité, les habitants peuvent s'y rendre rapidement.



Le territoire de la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy est globalement bien desservi par les services. Son niveau d'équipements sportifs peut être qualifié de « standard » mais de qualité. La vitalité associative sportive est réelle. Là où des menaces pèsent sur la préservation de cette qualité de services, la Communauté de communes s'engage. Cela a été le cas pour la création d'un pôle médical, elle s'apprête à créer, avec le soutien de l'Etat, une Maison France Service pour garantir un accès et un accueil pour les principaux opérateurs de services nationaux importants pour les habitants et enfin, elle s'engage dans l'ouverture d'un campus connecté qui permettra aux jeunes du territoire un accès facilité au cursus universitaire.

Sur le plan culturel, la situation est moins favorable. L'offre culturelle repose sur l'action associative avant tout communale. Le débat sur une organisation et un partenariat intercommunal ne fait que s'ouvrir. L'offre associative est donc très locale et a des difficultés à porter une programmation culturelle. Pour cela et parce qu'il n'existe pas d'équipements culturels adaptés, le territoire est tributaire de l'offre culturelle des bassins de proximité, Ugine, Albertville et le Bassin annecien.

La principale manifestation culturelle de qualité est le Festival des Cabanes. Il contribue à l'identité du territoire mais, malgré sa fréquentation, il semblerait que ses retombées soient modestes. Aujourd'hui la culture ne constitue pas un soutien à l'activité touristique.

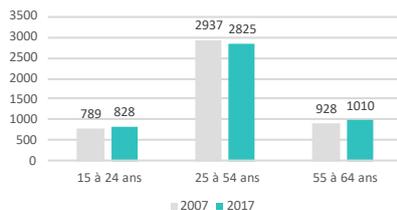


# □ Une croissance modérée et des emplois issus de l'économie productive

La dynamique économique du territoire est légèrement en deçà de celle du département de la Haute-Savoie. Même si elle a connu des aléas liés pour beaucoup au secteur industriel en repli, elle affiche une croissance de l'emploi de +219 en 10 ans entre 2007 et 2017. Dans le même temps, le territoire compte un nombre d'actifs stable. Il y a donc une croissance du nombre d'actifs résidant à l'extérieur du territoire, qui viennent travailler dans les entreprises des Sources du lac d'Annecy.



Evolution des actifs 2007/2017

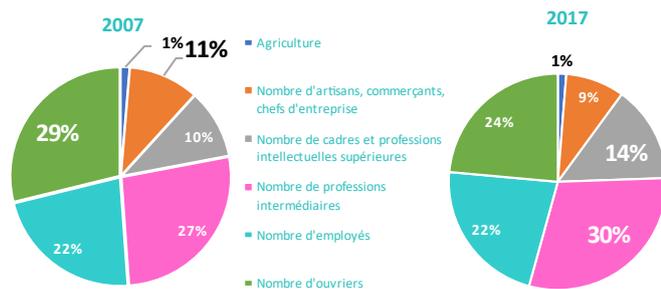


**4663 actifs**

Stabilité des actifs

Diminution des actifs jeunes»

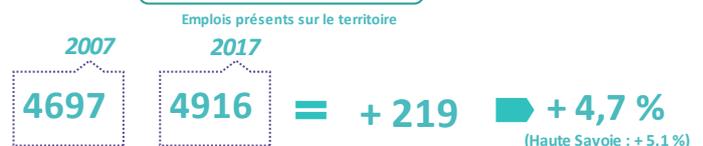
Evolution de la nature des emplois



Des CSP + à partir de 2008 suite à la crise

Agriculture	-2%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	-13%
Cadres et prof. intellectuelles supérieures	+4%
Professions intermédiaires	+3%
Employés	+3%
Ouvriers	-5%

Evolution de l'emploi



Même si la part des emplois ouvriers reste importante (24% pour 20 % en France), une évolution se fait connaître vers les catégories socioprofessionnelles supérieures. C'est ainsi que les professions intermédiaires ont gagné +3 points, les cadres et professions supérieures +4 points quand les ouvriers ont perdu -5 points, et les artisans, commerçants, chefs d'entreprises -2 points.

## Economie productive/Economie présentielle

	En entreprises		En emploi	
	CCSLA	Haute Savoie	CCSLA	Haute Savoie
Sphère productive	<b>30%</b>	27%	<b>54%</b>	31%
Sphère présentielle	70%	73%	46%	69%

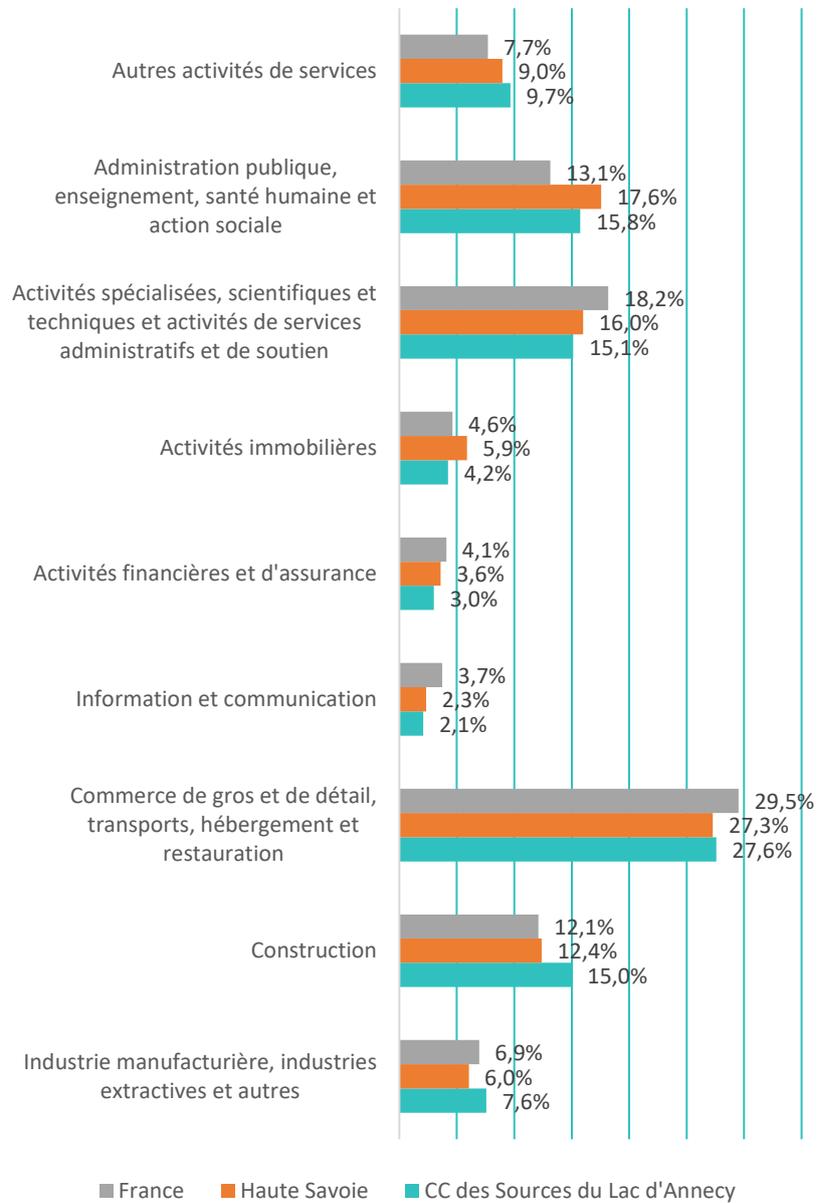
Cette histoire industrielle continue de marquer le territoire et, du fait de la présence de quelques grandes entreprises industrielles, l'économie du territoire est fortement productive : 54 % des emplois sont liés à cette sphère productive quand le taux n'est que de 46 % pour la Haute-Savoie. Ce positionnement économique est à la fois un atout car la sphère productive génère un écosystème artisanal et de services et une fragilité car l'édifice tient sur quelques entreprises. L'enjeu de diversification est donc important.

Sur le plan de la typologie des activités, les plus fortes différences avec la Haute-Savoie et la France concernent :

- La sur-représentation de la construction, de l'industrie et d'activités de services
- La sous-représentation des activités d'administrations publiques, activités spécialisées scientifiques/techniques, de finances et assurances, d'information et communication qui se retrouvent naturellement plutôt dans les espaces métropolitains.



## La typologie des activités en 2018



Le territoire de la Communauté de communes présente une bonne dynamique de la démographie de l'entreprise : + 6,6 % et pourtant, avec un rythme de la création d'entreprises nettement moins fort qu'en Haute-Savoie. La création d'entreprise n'a pas rattrapé le niveau d'avant crise de 2008. La croissance du nombre d'entreprises peut être donc imputée à un taux de survie des entreprises nouvellement créées et l'implantation d'entreprises existantes.

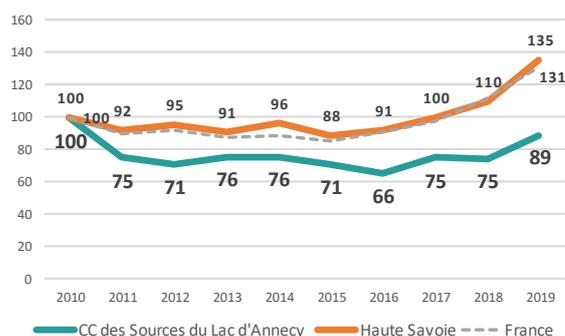
### La démographie des entreprises 2008/2018

	2008	2018	
CC des sources du lac d'Annecy	769	1463	+ 694
Haute Savoie	46164	86909	+ 40745

#### Taux de croissance annuelle

CCSLA 6,6%  
Haute Savoie 6,5%

### La dynamique de la création d'entreprises 2010/2019



### En conclusion de ce diagnostic sur l'économie de la CCSLA

#### Le territoire dispose d'atouts pour entreprendre :

- Qualité de vie,
- Bien-être, détente, sport,
- Lac et montagne,
- Identité culturelle spécifique,
- Marqueurs économiques de premier plan (Stäubli, Dupont, Ski Dénériaz...)
- Une économie équilibrée entre le présentiel et l'industrie

#### Le territoire présente quelques handicaps :

- Relatif isolement,
- Une réserve foncière « excentrée »,
- Quelques entreprises qui pèsent lourd dans l'emploi,
- Une dynamique modérée (mais quand même une dynamique récente),
- Des freins au recrutement,
- Des jeunes actifs moins présents qu'ailleurs

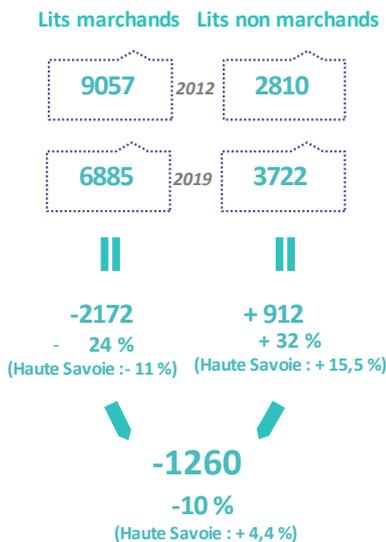
#### La Communauté de communes qui s'est mise en ordre de marche

- Une forte animation économique locale
- Des partenariats étroits et efficaces
- Une politique foncière bien structurée
- Des outils et leviers d'intervention efficace en matière foncière : DPU, EPFL.



# Le tourisme : une baisse des capacités d'accueil mais une légère croissance de l'économie

## Evolution de la capacité d'hébergement

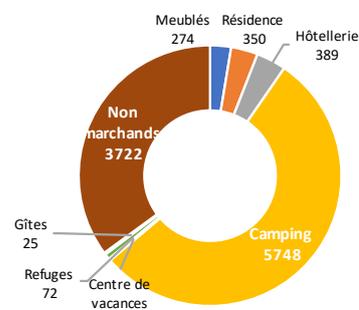


## Evolution de la capacité d'hébergements touristiques marchands

	Meublés	Résidence	Hôtellerie	Camping	Centre de vacances	Refuge	Gîte	Total
2019	274	350	389	5748	27	72	25	6885
2012	1508	402	437	6288	172	241	9	9057
<b>Evolution 2012/2019</b>	<b>-1234</b>	<b>-52</b>	<b>-48</b>	<b>-540</b>	<b>-145</b>	<b>-169</b>	<b>16</b>	<b>-2172</b>

Données SMBT

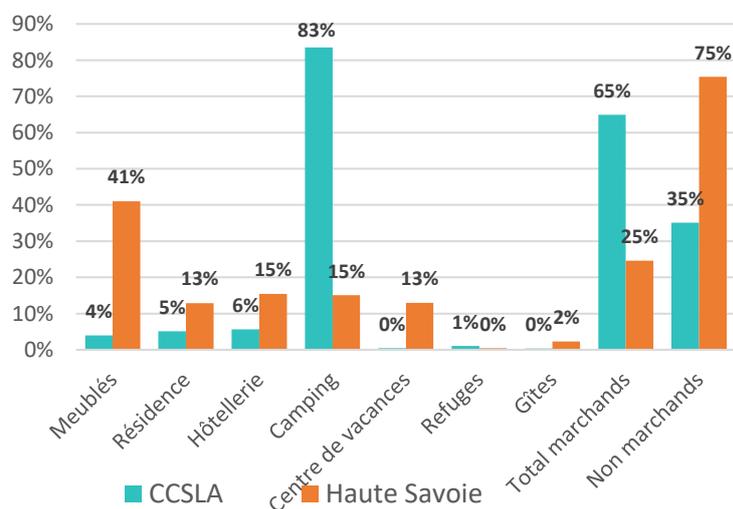
## Nombre d'hébergements touristiques



Données Savoie Mont Blanc Tourisme

Sur le plan statistique, la capacité d'hébergement a perdu près de 1300 lits en 7 ans, passant de 11 900 en 2012 à 10 600 lits en 2019. La CCSLA a perdu 10 % de sa capacité d'hébergement totale quand le CD74 en a gagné 4,4 %. Il serait à regarder si cette baisse n'est pas le simple fait d'un transfert d'hébergement répertorié vers un hébergement beaucoup moins suivi lié aux plateformes et notamment Airbnb. En effet, un des gros facteurs de la perte de l'hébergement marchand sont les meublés pour lesquels le territoire est passé de 1508 lits en 2012 à 274 en 2019 = - 1234 lits !

## La typologie de l'hébergement touristique





L'hébergement touristique est essentiellement le fait de l'hôtellerie de plein air, qui représente 83 % de la capacité d'hébergement du territoire et 15 % de la capacité départementale. C'est l'hébergement marchand qui fait la capacité du territoire : 65 % (25% en Savoie). Cette caractéristique démontre le caractère essentiellement professionnel du tourisme. L'hébergement est moins le fait du particulier, de la résidence secondaire et plus de professionnels.

Pourtant le territoire, en l'espace de 7 ans, a perdu 38 % de ses structures d'hébergement, dont 5 hôtels et 8 refuges.

### Evolution du nombre de structures touristiques (hébergement)

Les structures

24 structures économiques en 2019  
39 en 2012

- 5 hôtels  
- 8 refuges

En dehors du champ de l'hébergement, le secteur touristique tel que défini par la DGE et L'INSEE a vu le nombre d'entreprises et d'emplois croître entre 2015 et 2019. Il comptait 155 établissements dont 57 employeurs, avec près de 200 salariés. La restauration représente 27 % des établissements, l'hébergement 32% et les activités de loisirs 10 %.

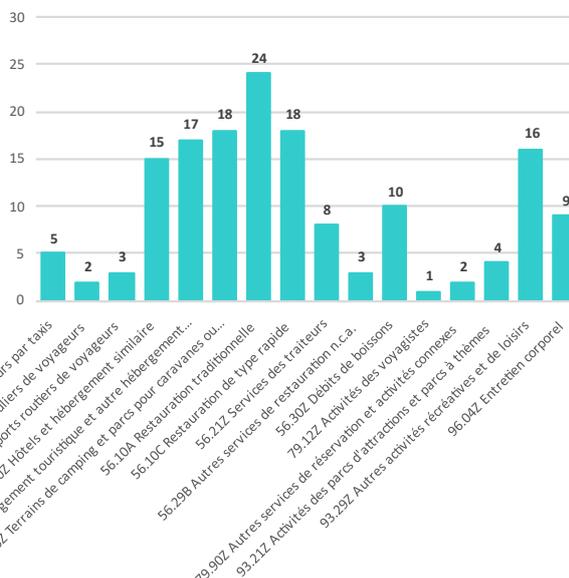
### Evolution du nombre d'établissements et d'emplois salariés privés (URSSAF)



URSSAF

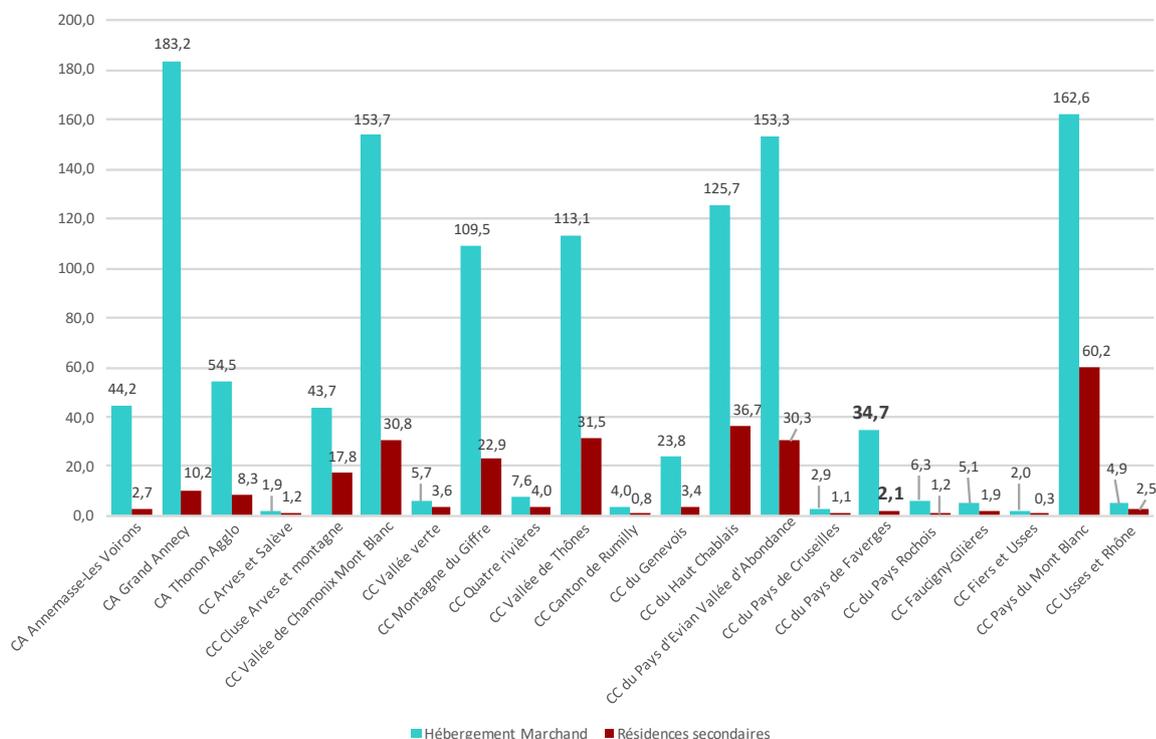
La plupart des études s'appuient sur la liste des codes NAF élaborée à partir des secteurs touristiques définis dans les Comptes Satellites du Tourisme (DGE – INSEE) et le Tableau de Bord des Investissements Touristiques (Atout France). Cette liste permet la comparaison avec chacune des autres échelles géographiques départementale, régionale et nationale.

### Poids économique du tourisme en nombre d'établissements (INSEE)



L'évaluation des retombées économiques générées par le seul hébergement touristique faite par Auvergne Rhône Alpes Tourisme met le territoire de la CCSLA en 9<sup>ème</sup> position des 20 territoires touristiques de Haute-Savoie, avec 34.7 M€ estimés. Avec la résidence secondaire, le volume de retombées s'élève à 36.8 M€ en 2017.

**Retombées économiques 2017 de l'hébergement marchand et non marchand**



Evaluations réalisées par Auvergne Rhône -Alpes Auvergne sur la base de l'inventaire des offres d'hébergement telles qu'elles apparaissent sur la base de données partagée APIDAE et se basent sur des ratios de fréquentation et de dépenses



**En conclusion de ce diagnostic sur le tourisme de la CCSLA**

**Un territoire qui dispose d'atouts, le tourisme :**

- Espace et paysage
- Bien-être, détente, sport
- Lac et montagne
- Marque Parc naturel
- Une offre pleine nature de qualité

**Un territoire qui présente quelques handicaps :**

- Ecrasante prédominance de l'hôtellerie de plein air
- Une fréquentation d'excursionnistes
- Des activités de pleine nature peu génératrices de retombées
- Peu/pas de produits touristiques
- Un OT qui ne peut commercialiser

**Une Communauté de communes qui s'est mise en ordre de marche**

- Un investissement important dans la randonnée et l'itinérance
- Une structuration de l'accueil touristique
- Une promotion touristique
- Des outils et leviers construits avec Grand Anecy, le Parc des Bauges.



## □ L'agriculture et la forêt : des activités en relativement bonne santé



Les productions agricoles sont essentiellement tournées autour de la filière lait, tirée par une bonne transformation et valorisation : le Reblochon. Les prairies et pâturages représentaient 87 % des surfaces agricoles en 2017. Néanmoins, l'activité agricole n'occupe qu'un peu plus de 15 % de la surface de la commune alors que la proportion est de plus de 50 % en France.

Le nombre d'exploitations est relativement stable depuis quelques années et le territoire en compte 56 (source DRAAF-ASP-PAC). L'agriculture bio ne représentait que 7 exploitations en 2017 soit 12.5 % des exploitations, ce qui est supérieur à la Haute-Savoie dont la proportion n'est que de 7.7 % en 2017. Ces 7 exploitations bio représentent 2.1 % des surfaces agricoles du territoire.

Enfin, ces 56 exploitations représentent 66 emplois.

Entre 2016 et 2018, 3 jeunes agriculteurs se sont installés (source DRAAF-ASP-DJA).

Au titre des entreprises agroalimentaires, le territoire comptait en 2015 2 entreprises comptant 28 salariés.

C'est un élément fort du paysage puisqu'il représente 68 % de la surface du territoire (42 % en Haute-Savoie) soit 10 219 hectares dont 52 % en forêt publique, ce qui est une proportion plus forte que pour la Haute-Savoie (47 %).

La filière du territoire bois comptait 11 entreprises en 2015 pour un effectif de 28 salariés, contexte en légère progression puisqu'en 2011, les entreprises étaient au nombre de 8 et les emplois de 24.

La Communauté de communes, consciente de l'enjeu que représente le foncier dans la préservation de l'activité agricole, a mené, il y a une quinzaine d'années, une opération importante de reconquête de foncier concluante puisque qu'elle a permis de remettre plusieurs dizaines d'hectares, alors en déshérence, dans l'outil de production agricole. La préservation du foncier reste un enjeu. L'outil de planification territorial qu'est le PLUi mis en place par la Communauté de communes en 2016 est pertinent pour y répondre.

Pour la filière bois, la Communauté de communes a conduit l'élaboration de schéma de desserte des massifs forestiers pour en faciliter l'exploitation.



## □ Un territoire distant du grand bassin annécien mais, malgré tout, bien desservi

De centre à centre entre Faverges Seythenex et Annecy, il faut compter un temps de déplacement de 45 minutes en voiture. En revanche, il ne suffit que de 16 minutes pour rejoindre Ugine et 28 minutes pour atteindre Albertville, qui sont deux bassins économiques assez dynamiques.

Les déplacements domicile/travail représentent 8361 déplacements quotidiens. Leur analyse met en évidence le poids de l'économie locale puisque 57 % des déplacements sont soit internes (34%) soit entrants (23 %), une prédominance des déplacements sortants et « seulement » 42% sont sortants.



Enfin, les deux grands pôles générant les principaux flux sortants sont l'agglomération annécienne, qui en pèse 62 % puis Arlysère 18 %. Le rapport est beaucoup plus équilibré pour les flux entrants puisque c'est Arlysère qui domine très légèrement avec 42 % de flux entrants et Grand Annecy 40 %.

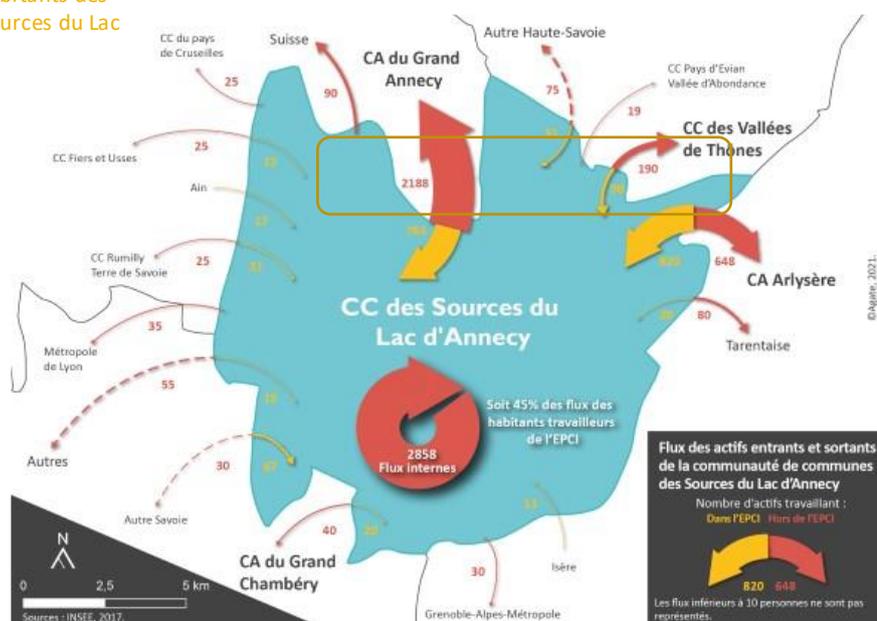
Analyse de tous les déplacements domicile/travail observés sur le territoire qu'ils soient effectués par les habitants du territoire ou par les habitants des territoires voisins travaillant sur les Sources du Lac d'Annecy

**42 % sortants**  
Grand Annecy 62 %  
Arlysère 18 %  
Thônes 5 %

**34 % internes**

**23 % entrants**  
Arlysère 42 %  
Grand Annecy 40 %  
Thônes 5 %

### Les flux domicile/travail

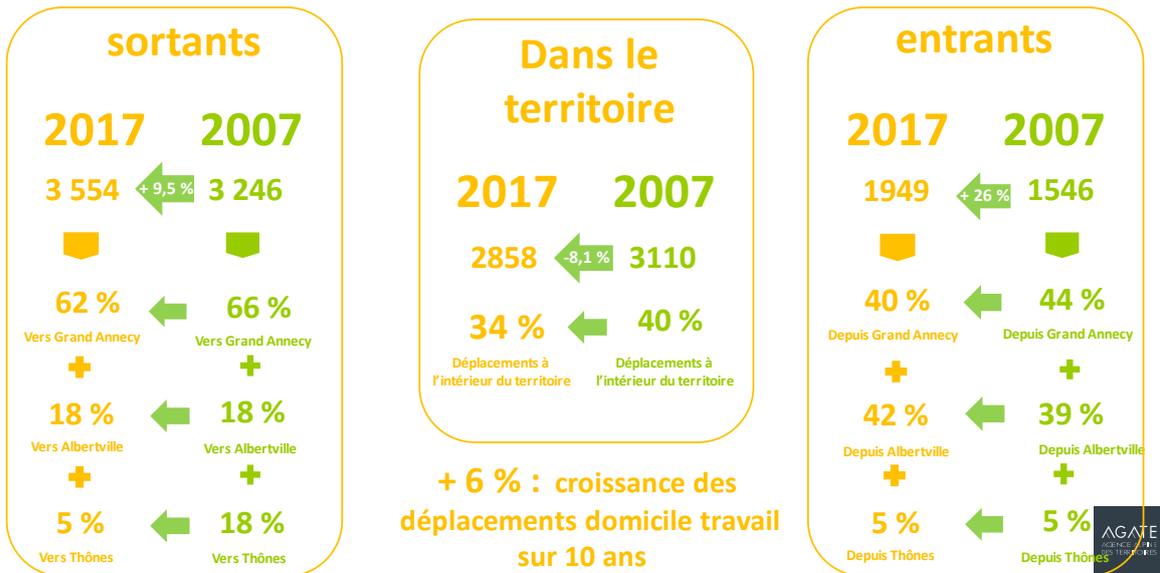


Si l'on se place dans une lecture rétrospective de ces flux, il s'avère qu'entre 2007 et 2017, les flux sortants ont progressé de 9.5 %, les flux internes ont diminué de 8.1 % et les flux entrants ont progressé



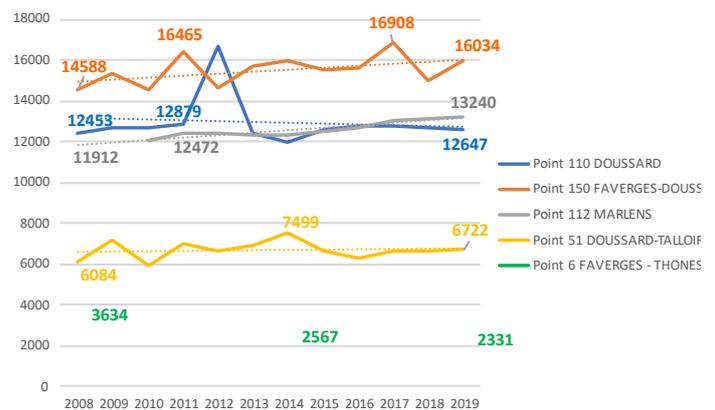
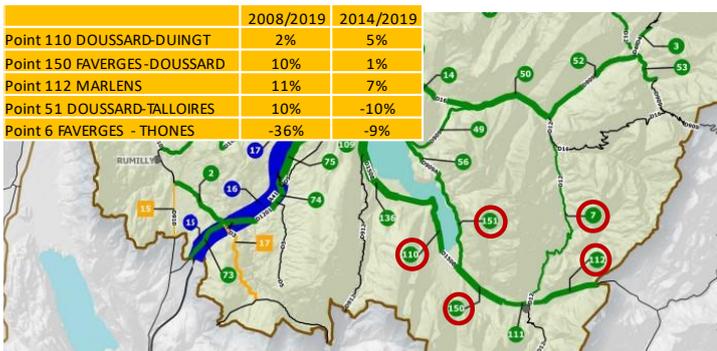
de 26 %. Au global, la croissance de tous les déplacements domicile/travail a été de 6 % quand la population, elle, n'a augmenté que de 5.2%. Ce constat est à croiser avec celui du vieillissement de la population du territoire et aux difficultés d'accueil des jeunes actifs. Les entreprises, pour satisfaire leur besoin d'emplois, font appel à des salariés extérieurs au territoire. La population de la CCSLA étant moins active se déplace moins pour des motifs de travail. Enfin la modération du développement économique induit nécessairement des déplacements domicile/travail vers les grands bassins d'emplois de proximité.

### Les flux domicile/travail



Cette croissance globale modérée à la fois des déplacements domicile travail et de la population du territoire explique en partie la relative stabilité sinon décroissance des flux routiers. Seul le flux en direction d'Ugine est en légère croissance continue.

### Evolution des flux routiers



### Evolution de la fréquentation ligne TER Anney-Albertville

	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	Evolution N-1	Evolution 2014/2018
Ligne 51 Anney - Albertville	217 841	265 022	296 215	298 865	+1%	+37%

Le territoire est desservi par la ligne TER la plus fréquentée du Grand Anancy : Anancy/Faverges/Albertville.

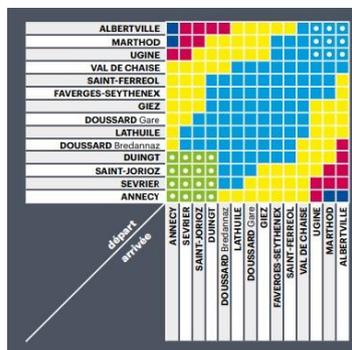
Elle est d'une bonne qualité pour le territoire de la CCSLA puisqu'elle dessert 6 des 7 communes avec 10 arrêts au total et jusqu'à 17 allers-retours par jour. Elle permet également de rallier le réseau de transport urbain de l'agglomération à Duingt. Le principal handicap de cette offre de service mobilité porte sur la tarification en direction de Grand Anancy.



**Le transport collectif pour la CCSLA :  
Une question de tarif plus que de service ?**

Le besoin d'une harmonisation de la tarification

**Les Sources du Lac d'Anancy :  
à 1h10 de l'agglomération  
annécienne en bus**



**Les Sources du Lac d'Anancy  
Ligne 51 : 17 A/R par jour**

6 sur 7 communes desservies  
10 arrêts sur le territoire

Des perspectives d'augmentation du nombre  
de dessertes journalières



En conclusion de ce diagnostic sur le tourisme de la CCSLA

Du point de vue de la relation avec les grands bassins de proximité

**Constats**

Une bonne desserte avec les grands pôles urbains et qui devrait être renforcée sous maîtrise d'ouvrage Région : augmentation de la fréquence sur le réseau LIHSA et notamment la ligne 51

Un axe routier de grande qualité en connexion avec Albertville

Un axe routier saturé par moment dans la destination de Grand Anancy

Une tarification incohérente vers les lignes du Grand Anancy

**Enjeux**

Nécessité d'avoir une vision plus globale de la mobilité sur le territoire en prenant en compte les interactions avec les bassins de vie Arlysère et Grand Anancy

Desservir le territoire par le TCSP issu du projet LOLA

Maintenir la liaison et la desserte avec les 2 agglomérations et mieux mettre en cohérence les réseaux TC (dont tarification)

Du point de vue des besoins internes au territoire

**Constats**

Les grandes entreprises assurent le service de transport de leurs salariés

Le bassin de vie est de petite taille et pas enclavé, les services accessibles

La population du territoire vieillit mais présente une proportion de personnes très âgées moins forte qu'ailleurs

Le bassin économique est de plus en plus dépendant des bassins de main d'œuvre de proximité



## Enjeux

Le développement économique du territoire est conditionné à l'amélioration du temps d'accès au bassin annécien

Faciliter l'accès des habitants non véhiculés ou isolés aux services et aux lieux de consommation : le transport à la demande et co-voiturage solidaire...

Développer un maillage des mobilités douces en lien avec la véloroute

Favoriser le report modal de la voiture vers le transport collectif dans l'accès aux sites naturels et de loisirs (lac et montagne) : les navettes été/hiver.



## Les enjeux

---

Le territoire de la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy évolue progressivement vers un positionnement résidentiel privilégiant l'accueil du troisième âge. Son cadre de vie exceptionnel est très attractif mais de plus en plus inaccessible pour une frange importante de la population. Vivant sur une certaine rente de situation, le territoire a su préserver son capital économique tout en restant fortement tributaire de quelques importantes industries. Les créations d'emplois et d'entreprises sont réelles mais d'une dynamique modérée. Le tourisme est sur une pente ascendante mais dans un contexte de concentration, géographique et dans l'année, de la fréquentation et des retombées économiques. Enfin, si le niveau de qualité de vie avec la présence d'une offre de services est globalement satisfaisant, des évolutions récentes ont amené les collectivités à s'impliquer dans leur confortation.

En conclusion de ce contexte, le territoire fait face à cinq défis spécifiques :

- **Assumer la responsabilité particulière de la préservation d'un espace et de ressources naturelles remarquables et préserver les activités agricoles et forestières qui contribuent à cet équilibre**

Le diagnostic l'a bien montré, les Sources du Lac d'Annecy sont un territoire d'exception du point de vue de ses paysages, de ses milieux et de ses ressources, l'eau en particulier. Comme son nom l'indique, il est à la source d'un bassin versant très important. Les développements démographique, économique et touristique ne peuvent s'envisager sans leur meilleure intégration possible dans ce cadre naturel. Plus ici qu'ailleurs, la notion de transition écologique prend tout son sens. Plus concrètement, ces transitions sur le territoire se déclineront autour de la gestion des flux et de la pression touristique sur les principaux sites naturels, de la préservation de la ressource en eau, de la gestion des milieux naturels, de la forêt et de la préservation de l'espace agricole.

- **Entrer de plain-pied dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique**

Le territoire s'est d'ores et déjà impliqué dans le cadre du programme TEPOS. Les collectivités ont un rôle important d'impulsion et d'exemple dans la transition énergétique. De par le patrimoine dont elles sont propriétaires, elles doivent contribuer à réduire la facture énergétique du territoire, que ce soit par le biais de la rénovation thermique ou des solutions alternatives aux énergies carbonées.

Au-delà de la contribution à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre conduisant au réchauffement du climat, le territoire doit s'engager dans une réflexion sur son adaptation au changement climatique. Cette question est notamment assez prioritaire pour l'activité touristique, tant du point de vue de la diversification nécessaire de la station de la Sambuy que de l'offre touristique liée à l'eau dont l'attractivité va se renforcer, augmentant la pression sur ces milieux et espaces.

- **Redonner une attractivité résidentielle pour tous garante d'une mixité sociale et générationnelle et assurer le maintien des services pour garantir une qualité de vie aux habitants**

Le territoire, du point de vue de l'habitat, s'enferme, pourrait-on dire, dans une forme d'impasse au sein de laquelle la forte pression touristique induit une inflation du marché locatif et un dévoiement de



la construction initialement conçue pour du résidentiel vers le touristique d'une part et une certaine atonie de la construction sur le principal pôle urbain du territoire, contribuant à une rareté de l'offre notamment locative. Comme il a été évoqué dans le diagnostic, cette situation a tendance à favoriser l'accueil de personnes disposant de pouvoir d'achat et à soutenir les déplacements domicile/travail, les actifs rencontrant des difficultés à trouver un logement sur place. Cette question du logement accessible et d'une offre permettant un véritable parcours résidentiel est donc primordiale non seulement pour préserver un équilibre social et une dynamique de population permettant de maintenir tous les services et équipements du territoire mais encore pour le développement des entreprises locales dont les difficultés de recrutement local est un frein et potentiellement un encouragement au déplacement vers les pôles urbains.

A l'instar de nombreux territoires plus ruraux, le maintien des services et d'une offre culturelle, de loisirs, constitue un enjeu fort d'attractivité territoriale. L'accueil de nouvelles familles, l'intégration des jeunes et des aînés dans le territoire passent par l'existence et l'accessibilité de services et d'activités essentielles à la vie au quotidien et à l'épanouissement de la population. Mais aujourd'hui, sans une implication forte des collectivités locales, cette qualité de vie se délite progressivement. Conscient de cette situation, l'Etat a mis en place un certain nombre de soutiens et dispositifs dont le territoire devra s'emparer et la Communauté de communes s'est d'ores et déjà investie dans certains champs comme ceux de la santé et de la formation. La vitalité culturelle et d'activités de loisirs constitue également une attente importante de la population. L'offre en la matière doit pouvoir évoluer et s'adapter à ces attentes, notamment des jeunes. Des acteurs associatifs, soutenus par les collectivités, s'engagent. Mais il reste, sans doute, à envisager une étape nouvelle pour assoir l'offre culturelle et développer une diffusion plus forte.

#### L'articulation avec la politique « Petite Ville de Demain ».

Ces objectifs d'attractivité résidentielle, s'ils peuvent concerner l'ensemble des communes du territoire, doivent aussi répondre à un enjeu de confortation de l'armature territoriale organisée autour de sa centralité, la commune de Faverges-Seythenex. La vitalité territoriale des Sources du lac d'Annecy passera par la confortation de toutes les fonctions de centralité que cette commune doit assumer pour son bassin de vie. Parmi ces fonctions sont comprises celles relatives aux services, aux commerces, à la mobilité et à l'habitat. Ces objectifs de confortation de la centralité de Faverges-Seythenex se retrouveront dans le programme Petite Ville de Demain dont la stratégie est en cours d'élaboration. Si elle est mentionnée dans cet enjeu d'attractivité résidentielle c'est bien parce que celui-ci est central mais elle pourra également se déployer sur l'ensemble des autres enjeux qu'ils soient environnementaux, de transitions énergétiques ou touristique.

- **Amplifier son propre développement et sa diversification économique pour offrir des emplois aux jeunes actifs et maintenir des ressources locales**

Le développement territorial est équilibré lorsque celui-ci fournit à ses habitants qualité de vie et de services, qualité de cadre et activités. L'économie est source d'emploi et de ressources pour les collectivités. Il est fondamental, pour entretenir une dynamique sociale et fiscale du territoire, dans un contexte plus limitant que dans les grands pôles urbains ou à proximité immédiate des axes de communication majeurs, de porter une ambition pour le développement économique, ambition en adéquation avec le capital patrimonial des Sources du Lac d'Annecy.

La communauté de communes, avec ses partenaires du développement économique et de l'emploi, souhaite porter une action forte en matière de création, de développement et d'accueil d'entreprises. Elle la mènera au travers des outils de planification qu'elle pilote, de l'aménagement des espaces et locaux économiques et de l'animation que ces différents projets nécessitent. Cette ambition économique se trouve également au cœur de la politique **Petite Ville demain** en cours d'élaboration dont une des vocations centrales consistent à être un outil de redynamisation commerciale.



- **Une bonne desserte du territoire pour lui préserver toute son attractivité et réduire les impacts environnementaux**

Trois problématiques majeurs se posent au territoire : l'organisation de la mobilité dans sa relation avec les grands bassins voisins d'une part et celles, internes, des flux vers les pôles touristiques majeurs du territoire et d'accessibilité aux services essentiels de centralité sur le pôle de Faverges-Seythenex pour les habitants à mobilité réduite d'autre part.

La relation du territoire avec les grands pôles urbains est aujourd'hui globalement bonne. La desserte en bus est importante et 6 communes sur 7 disposent d'un arrêt sur la ligne 51 Annecy/Albertville avec 17 aller et retour par jour. Néanmoins il reste une part significative des déplacements qu'ils relèvent des flux domicile/travail où des flux touristiques sur l'axe unique de la D 1508 de l'ordre de 17 000 véhicules jours. Les axes deviennent à certains moments de la journée saturés.

Cette densité de circulation et parfois saturation augmente grandement les temps d'accès aux bassins économiques de proximité de l'ordre d'une heure pour Annecy de la même façon qu'elle augmente les temps d'accès des salariés des entreprises des Sources du Lac d'Annecy qui résident à l'extérieur du territoire. Cette situation fait peser une menace sur l'attractivité tant résidentielle qu'économique du territoire. Le développement économique du territoire a besoin d'une bonne desserte

En direction d'Ugine et Albertville les échanges sont moins denses et donc plus fluides. La ligne 51 dessert ces deux communes.

Sur le plan local et interne, l'accès aux services, commerces et au travail ne présente pas de difficultés majeures. Le bassin de vie est relativement restreint et concentré sur le fond de vallée. Les besoins en infrastructures et services de mobilité sont plus ciblés. Ils sont liés au phénomène de vieillissement de la population avec une proportion de personnes de plus en plus âgées en perte progressive d'autonomie d'une part et aux attentes de plus en plus forte de modes de déplacements doux et sécurisés.

Aujourd'hui une partie des infrastructures cyclable est réalisée notamment l'artère principale dite « vélo verte » qui relie tous les villages de fond de vallée.

Le territoire des Sources du Lac d'Annecy recèle avec le lac d'Annecy et ses plages, la station de la Sambuy, le plan d'eau de Marlens, l'abbaye de Tamié, des sites de parapentes de renommée l'aire des Prières, col de la Forclaz,...des sites touristiques particulièrement attractifs. La station de la Sambuy connaît grâce à ses efforts de diversification une fréquentation de plus en plus équilibrée entre les saisons. Cette fréquentation importante sur des espaces contraints impose la recherche de report modal de la voiture vers le transport en commun afin de limiter les infrastructures de parkings, atténuer la densité des trafics et leurs nuisances.

Enfin l'enjeu d'une politique mobilité à l'échelle du territoire des Sources du Lac est de contribuer aux transitions écologique et énergétique indispensables pour transmettre aux générations futures des conditions de vie acceptables. Sur le territoire les déplacements sont responsables de 44 % des productions de gaz à effet de serre et 30 % de la consommation de l'énergie essentiellement d'origine fossile. Pour certains composants de la pollution le territoire s'approche des seuils d'exposition de la population.

- **Optimiser les retombées de l'activité touristique pour en faire un secteur d'activité à part entière qui profite à l'ensemble du territoire**

Le diagnostic l'a mis en valeur, l'activité touristique est sur une pente ascendante. La crise sanitaire a fortement touché le secteur du tourisme. Mais si elle a touché de plein fouet le modèle monoactivité



du ski, elle a impulsé un nouvel intérêt pour une diversité de pratiques de pleine nature, tant hivernale qu'estivale. La montagne a su faire valoir ses atouts fraîcheur et de grands espaces de plein air, mais également faire évoluer le regard sur son accessibilité. Les nouvelles pratiques issues du VAE, beaucoup plus accessibles au plus grand nombre, l'adaptation des équipements et des itinéraires, la diversification des activités de pleine nature par exemple, ont probablement fait progresser durablement les atouts de la montagne. Les Sources du Lac d'Annecy ont fait partie des territoires plutôt gagnants. Pour autant, il reste des marges de progrès qui tiennent à la diversification dans une recherche d'adaptation au changement climatique ainsi qu'une évolution d'une activité 4 saisons, en développant une nouvelle offre d'hébergement mieux répartie sur le territoire. L'enjeu est de conforter un emploi dans le tourisme à l'année, de mieux mailler et valoriser toutes les ressources du territoire afin d'optimiser les retombées économiques du tourisme.



# Les objectifs

Le territoire de la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy évolue progressivement.

- **Assumer la responsabilité particulière de la préservation d'un espace et de ressources naturelles d'exception et préserver les activités agricoles et forestières qui contribuent à cet équilibre**

## La préservation des milieux et la gestion de la ressource en eau

La Communauté de communes intervient depuis longtemps pour la préservation des milieux naturels. Elle a su tisser avec les propriétaires de ces espaces naturels notamment liés à l'eau une qualité de relation garante de leur bonne gestion. Elle travaille en étroite coopération avec les structures qui agissent à l'échelle des bassins versants : avec le SILA, auquel la CCSLA a délégué une large partie de ses compétences et avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly. Elle va poursuivre son engagement dans ce domaine.



## Limiter l'empreinte des activités humaines sur l'environnement

La préservation des milieux passe également par une limitation de l'empreinte humaine sur les milieux. Les collectivités sont des aménageurs du territoire importants. Elles se dotent de moyens pour limiter cette pression environnementale avec le PLUi et du fait de zonages de protection des milieux. Cette exigence de préservation au sein des outils de planification reste un objectif fort qui fera l'objet d'une évaluation. Le territoire, avec ses sites naturels de premier plan comme le lac d'Annecy, le canyon de Montmin, la station de la Sambuy, le lac de Marlens ou le col de Tamié, fait l'objet d'une forte pression touristique et excursionniste. Des aménagements et équipements peuvent permettre de mieux gérer cette fréquentation et limiter les impacts sur l'espace naturel.

## Pour une gestion plus économe de la ressource en eau

Le territoire de la Communauté de communes dispose d'une ressource en eau abondante. Pour autant, dans un contexte de transition écologique et de changement climatique, cette ressource doit faire l'objet d'une gestion rigoureuse et économe. Une politique visant à mieux mutualiser la ressource en eau potable par le maillage des réseaux mais également par sa gestion intercommunale, des investissements contribuant à rationaliser la consommation et donc le traitement des eaux usées et une plus forte récupération des eaux de pluie pour limiter la pression sur la ressource en eau potable sont autant de pistes que les collectivités devront emprunter ou accompagner dans les années qui viennent.



## Préserver toutes les fonctions de l'agriculture et à la forêt



### ***Préserver le foncier outil de production agricole***

La première responsabilité de la collectivité dans le soutien à l'agriculture consiste, au travers de son rôle d'organisation de l'occupation de l'espace, à préserver le foncier qui lui est indispensable pour assurer sa fonction productive. Le principal outil de cette

préservation dont s'est doté la communauté de commune est le PLUi. Celui-ci devrait entrer dans une phase d'évaluation pendant le mandat. L'évolution du foncier agricole au regard des objectifs fixés lors de l'élaboration du document devra être évalué. La préservation et le soutien de ces fonctions productives agricole au travers du foncier et de la planification sont donc essentiels pour permettre les évolutions nécessaires aux structures d'exploitations agricoles en termes de fonctionnalité et de productivité mais également pour favoriser de nouvelles installations et la diversification.

### ***Soutenir la diversification agricole en faveur d'une alimentation locale***

C'est au travers de la valorisation des produits qu'ils soient bruts ou transformés que l'agriculture retire les meilleurs revenus de son activité. Un des leviers pour assurer cette amélioration et stabilisation des conditions économiques de l'agriculture réside dans la réduction des intermédiaires entre producteur et consommateur d'une part et dans la transformation maximum des produits agricoles d'autres part. En grande partie l'agriculture des Savoie a emprunté cette voie par des productions et produits de qualité, labellisés et identitaires et par une organisation locale de la transformation et de la commercialisation. C'est une situation qu'il convient de conforter en soutenant les initiatives de diversification et de transformation locale et de circuits courts. Si le territoire ne constitue qu'un bassin de consommation modeste, il est aux portes de grandes métropoles qui ouvrent des perspectives de débouchés très importants. Mais l'agriculture a besoin de se structurer pour exister dans ces grands bassins de consommation.

Si certains des agriculteurs peuvent trouver individuellement leur voie de développement, c'est souvent au travers de l'action collective qu'ils trouvent la plus grande efficacité. Les collectivités du territoire des Sources du lac et la CCSLA en particulier souhaitent apporter un soutien et contribuer à la valorisation des produits et savoir-faire agricoles locaux notamment au travers d'un Plan d'Alimentation territorial dont la pertinence du périmètre et le partenariat restent à définir. Les collectivités peuvent assurer un rôle moteur par la création de débouchés directs notamment dans la restauration collective qu'elles organisent. Par ailleurs les collectivités peuvent contribuer à assurer une maîtrise durable des sols agronomiquement les plus favorables aux productions nécessaires au développement des circuits courts.

### ***Le rôle de l'agriculture dans la gestion environnementale du territoire***

Le territoire est un véritable réservoir de biodiversité et d'espaces naturels ou semi-naturels reconnus. Il joue également un rôle majeur dans la ressource en eau pour l'alimentation du lac d'Annecy. L'agriculture occupe 15 % de ce territoire. Elle est essentiellement basée sur la filière lait. Elle est constituée d'espace de prairies et d'alpages et participe à l'entretien de l'espace et des paysages et au maintien d'une biodiversité liée aux milieux ouverts.

La préservation de l'agriculture passe par une reconnaissance de la place tenue par l'agriculture dans l'entretien de l'espace et des paysages, atout important de l'attractivité touristique du



territoire. De la même façon l'évolution des pratiques culturelles plus respectueuses de l'environnement constitue un enjeu fort pour le territoire des Sources du lac d'Annecy dont la qualité environnementale et la richesse patrimoniale doivent être préservée. Comme son nom l'indique, le territoire de la communauté de communes constitue les sources du Lac d'Annecy. Elle assume avec le SILA une responsabilité forte dans la préservation de cette qualité de l'eau. L'agriculture est un partenaire important de la préservation de la qualité de l'eau par l'usage qu'elle fait du sol. Maintenir le pastoralisme, accompagner le développement de pratiques culturelles durables, associer l'agriculture dans la gestion même de l'espace naturel sont autant d'objectifs conjoints importants pour le maintien d'un espace ouvert, pour la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau. L'action essentielle portée de la Communauté de communes portera sur la poursuite du Plan Pastoral.

### ***Une agriculture répondant aux enjeux de transition énergétique***

L'activité agricole du territoire essentiellement liée à la filière lait est confrontée à une problématique de gestion de ses lisiers et fumiers. La sensibilité environnementale des milieux limite la capacité d'épandage. La transformation énergétique par la méthanisation de ces matières couplée avec la nécessité pour les collectivités de trouver des alternatives à leur déchets fermentescibles trouve dans une réponse commune avec les déchets des collectivités permettrait d'apporter une double réponse : maîtriser les impacts des effluents agricoles sur l'environnement et en tirer une ressource énergétique locale.

### ***Une exploitation équilibrée de la forêt***

La forêt est un élément très prégnant du territoire des Sources du Lac d'Annecy (68 % de la surface du territoire). Elle est source de biodiversité en même temps que ressource économique tant pour les pratiques touristiques que pour la filière bois. Une gestion durable de cette forêt conciliant la diversité des usages est un enjeu pour le territoire. Si la première valorisation économique de la forêt attendue est celle de la transformation en bois d'œuvre, elle constitue un potentiel énergétique important. Le territoire, comme la société globalement, doit entrer dans une phase de transition énergétique et la ressource locale bois énergie peut significativement l'y aider.

Mais la première difficulté dans la valorisation de ce potentiel forestier réside dans la difficulté à mobiliser cette ressource. Du fait du contexte montagnard comme de la structure de la propriété foncière forestière très éclatée, l'exploitation de ce massif forestier est difficile. Rendre son accès plus facile et organiser des espaces de stockage sont les premières actions à mener. Les collectivités et la communauté de commune en particulier du fait de sa compétence PLUi ont un rôle à jouer dans la réflexion et une planification de l'espace favorable à l'exploitation forestière. Outre le PLUi posant les besoins d'accessibilité, de continuité de desserte entre l'espace agricole, l'espace bâti et l'espace forestier, de dessertes forestières elle-même et d'espaces de stockage, parmi la communauté de communes souhaite poursuivre son action en faveur de la forêt au travers des schémas de dessertes.

### **Une gestion des déchets toujours plus efficace**

La communauté de communes est impliquée de longue date dans la collecte et la gestion des déchets. Elle assume le service. Pour autant la réglementation évolue régulièrement induisant une adaptation permanente de la gestion des déchets.

Le plan national de gestion des déchets de 2019 renforce encore les exigences pour

- **Réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitants**
- **Augmenter** la quantité de déchets faisant l'objet **d'une valorisation** sous forme de matière et de **réemploi et du recyclage des déchets municipaux**
- **Valoriser sous forme de matière, 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics**



- **Recycler les déchets d’emballages**
- **Réduire les quantités de déchets** non dangereux non inertes admis **en installation de stockage**
- **Généraliser le tri à la source des déchets organiques** avant 2024.
- Mettre en place **le tri 5 flux** (déchets de bois, papier, plastique, métal et verre) pour les déchets d’activité économique.

La communauté de communes doit s’inscrire dans cette évolution. Pour cela elle envisage de:

- réaliser un bilan d’audit et action sur la gestion actuelle des déchets
- d’engager une réflexion pour un programme d’adaptation du service à la réglementation et de prévention et de réduction de déchets
- d’engager une réflexion sur la place possible de l’économie circulaire et de l’économie sociale et solidaire dans le recyclage et la réutilisation des déchets au sein du territoire

## ■ Entrer de plain-pied dans la transition énergétique et l’adaptation au changement climatique

### La transition énergétique des collectivités

De par leurs équipements publics, les collectivités sont des consommateurs énergétiques importants. Elles ont une responsabilité particulière à assurer en matière de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables. Elles portent une exigence d’exemplarité pour impulser une prise de conscience et une implication de tous, des habitants et des entreprises. Plus concrètement, les initiatives pourront porter sur l’éclairage public, la rénovation thermique des bâtiments publics pour limiter les besoins en chauffage, et surtout en climatisation puis le recours à des énergies alternatives pour la production d’énergies renouvelables.

### L’adaptation au changement climatique

Si le territoire semble disposer d’une bonne capacité de résilience à l’égard du changement climatique, du fait d’une ressource en eau abondante, d’un cadre montagnard qui peut garantir des conditions de vie plus agréables dans un contexte de réchauffement, certaines de ses activités ou de ses espaces vont devoir trouver des voies d’adaptation pour perdurer ou pour rester compatibles avec la relative fragilité des milieux. Trois grands domaines sur le territoire des Sources du Lac d’Annecy sont directement concernés :

- la mutation, déjà amorcée, du modèle de la station de ski de la Sambuy au travers de diversification des pratiques de découvertes, de loisirs et sportives. Cette question est pleinement inscrite dans le projet Espace Valléen dans lequel la Communauté de communes, l’OT et la Station de la Sambuy sont parties prenantes.
- la régulation de la pression sur les milieux liés à l’eau qui seront de plus en plus des milieux et des pratiques recherchés avec le lac d’Annecy, les rivières, cascades et canyon et les lacs, autant de sites présents sur le territoire qui subissent d’ores et déjà des pressions importantes, pressions qui augmenteront dans les années à venir. Là aussi, il s’agit d’une thématique centrale du programme Espace Valléen porté par le Parc naturel régional du Massif des Bauges.
- la nature dans la ville par préservation et reconstitution d’espaces boisés et d’îlots de fraîcheur au cœur de la ville de Faverges-Seythenex.



- **Redonner une attractivité résidentielle pour tous, garante d'une mixité sociale et générationnelle**

### **Pour un habitat accessible à tous**

Le constat posé dans la réflexion du projet de territoire a montré les contraintes fortes qui pesaient sur l'attractivité résidentielle et qui se traduisaient par une atonie de la croissance démographique, notamment sur la ville centre, du vieillissement de la population et de la difficulté à accueillir les jeunes.



Le PLH a souligné la difficulté pour le territoire d'offrir un parc résidentiel permettant d'accueillir des jeunes actifs ou une population de pouvoir d'achat plus modeste. La concurrence avec la vocation touristique induit un effet direct sur le prix des loyers. Dans ce prix, la consommation énergétique joue un rôle important. Limiter ou diminuer les charges de l'énergie contribue largement à l'accès au logement. Pour cela, le territoire et les collectivités souhaitent mettre en place :

- une évaluation de sa politique du logement (PLUi et PLH) pour en améliorer les résultats
- une politique de rénovation thermique des propriétaires privés au travers d'une OPAH
- des opérations de réhabilitation du logement communal
- un soutien à la création de logements accessibles et sociaux notamment en direction des jeunes, des saisonniers et des personnes âgées

### **Des équipements en phase avec les besoins de la population**

Le diagnostic l'a montré, le niveau d'équipements du territoire est correct sans être complètement adapté à l'évolution des attentes de la population. Bien qu'en grande partie rurale, la population pourrait être qualifiée de ruraine, c'est-à-dire des habitants vivant dans un espace rural mais dont les attentes et la consommation pourraient être qualifiées d'urbaines. L'attractivité résidentielle passe par cette modernisation/adaptation des équipements permettant de nouvelles pratiques d'enseignement, de loisirs ou sportives d'une part et contribuant à conforter la vitalité associative d'autre part. La « numérisation » des écoles, l'amélioration des équipements sportifs et la rénovation des lieux de vie associatifs et culturels font partie des principales préoccupations.

Par ailleurs, par la loi, la communauté de communes est compétente pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 a étendu le champ de cette compétence en y intégrant également les terrains familiaux locatifs destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles. Les intercommunalités sont désormais compétentes pour créer, entretenir et gérer les aires permanentes d'accueil, les aires de grand passage. La communauté de communes réalisera dans les mois qui viennent cette aire d'accueil.

### **Des services pour garantir une qualité de vie aux habitants**

Si les équipements sont nécessaires, ils ne sont pas suffisants. Ils ne sont que le lieu d'accueil de services auxquels aspirent les habitants. Si le diagnostic a révélé que le niveau de services était globalement bon, il a également invité à une certaine vigilance quant à



la préservation de cette offre de services. D'ores et déjà, la commune de Faverges-Seythenex, soutenue par la Communauté de communes est intervenue pour le maintien d'une offre de santé de proximité avec la création d'un pôle médical. Les services à la famille, à la personne doivent aujourd'hui relever d'une nouvelle forme d'organisation plus intercommunale pour garantir leur pérennité et une meilleure couverture territoriale. Trois secteurs sont plus particulièrement ciblés :

- **les services du quotidien et tout au long de la vie** : la Communauté de communes envisage la création :

- d'un CIAS pour assurer une politique territoriale en faveur de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et des personnes âgées,
- d'une Maison France Services, afin d'offrir aux habitants un lieu de proximité et de contact avec tous les principaux opérateurs de services
- la réflexion, dans un second temps, sur les besoins de la petite enfance notamment en termes de structures de garde de la petite enfance et les réponses possibles à l'échelle intercommunale.

- **la formation** : cette question n'est pas en soi une compétence des communes ou de l'intercommunalité mais elle a toute son importance en termes d'attractivité territoriale. C'est pour cette raison que la Communauté de communes souhaite, dans les années qui viennent, soutenir deux projets importants :

- l'accueil d'un lycée, il s'agit là d'un point important de l'attractivité territoriale pour le territoire des Sources du lac d'Annecy. Compte tenu de la distance et du temps d'accès aux lycées des bassins annéciens ou Albertvillois, l'absence de lycée est un véritable frein à l'accueil et au maintien des familles dans le territoire. Avec les trajectoires démographiques prévues dans le cadre du PLUi et le poids de la ville centre de Faverges-Seythenex comptant plus de 7600 habitants, l'implantation d'un lycée constitue une perspective souhaitable et réaliste.

- l'implantation d'un campus connecté permettant aux jeunes du territoire et d'ailleurs de poursuivre leurs études supérieures à proximité de chez eux.

- **la culture** : comme il a été évoqué dans le constat, la culture repose aujourd'hui sur l'initiative associative communale. L'offre culturelle a besoin de se structurer et de reposer sur un partenariat notamment financier plus intercommunal. Trois axes sur le plan culturel seront suivis

- la confortation de l'enseignement musical et artistique
- le soutien à une programmation et diffusion de manifestations culturelles,
- à terme, une politique intercommunale du livre et de la lecture.

## Une commune-centre confortée et vertueuse pour une armature territoriale renforcée

Le SCOT du Bassin Annécien affiche le besoin d'une organisation de son espace du sud du Lac autour de la polarité de Faverges-Seythenex, cette dernière étant définie comme polarité prioritaire de rang B. Le SCOT et le PLUi identifie également la commune de Doussard comme pôle mais de rang secondaire. Cet enjeu de structuration est au cœur du PADD du PLUi des Sources du Lac d'Annecy. Pour concourir à cette orientation le PLUi et la commune de Faverges-Seythenex se sont donné un certain nombre d'objectifs. Ceux-ci seront au cœur de la candidature « Petite Ville de Demain » qui permettra de donner à cette stratégie toute sa dimension opérationnelle. La politique Petite Ville de Demain ne se limite pas à apporter des



réponses aux seuls enjeux économiques. Il s'agit d'une politique globale de revitalisation intégrant les transitions territoriales, notamment en termes d'écologie

- **Amplifier son propre développement et sa diversification économique pour offrir des emplois aux jeunes actifs et maintenir des ressources locales**

### Des espaces d'accueil et une offre immobilière d'entreprises de qualité



Le territoire des Sources du lac d'Annecy dispose d'un tissu économique important et vivant. Pour autant, la dynamique de création d'entreprises, l'accueil de nouvelles entreprises et le soutien aux entreprises déjà présentes sur le territoire doivent rester au cœur de préoccupation des collectivités. La première

responsabilité qui échoit à la collectivité en matière de développement économique est l'aménagement du foncier, un aménagement de qualité en termes de services présents, d'équipements, de gestion des mobilités et d'intégration environnementale. Des opportunités de reconditionnement d'immobilier d'activités pourront également se présenter.

*Ex : Des espaces d'activités de qualité*

*Zones d'activités des « Pierrailles » CCSLA*

*Mobilité douce dans les zones d'activités CCSLA*

### Une politique de revitalisation commerciale du centre-ville de Faverges-Seythenex et du territoire

L'attractivité du territoire des Sources du lac d'Annecy passe également par une ville centre dynamique sur le plan commercial et de services. En appui de la commune de Faverges-Seythenex dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD), une politique pour le centre-ville de Faverges-Seythenex sera définie pour la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement du tissu urbain, afin de créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Dans le cadre de cette politique PVD et sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de communes sera en mesure de porter des projets d'immobiliers commerciaux contribuant à la vitalité du centre-ville et centres villages pour préserver le maintien des derniers commerces de proximité, élément fort du cadre de vie attendu des habitants.

### Une politique d'animation économique

Le dynamisme économique d'un territoire est souvent le fait de l'existence de ressources et d'un réseau d'acteurs porteurs de conditions favorables à l'entrepreneuriat. Le territoire, au travers de la Communauté de communes, souhaite conforter l'animation économique avec trois objectifs principaux :

- dynamiser la création d'entreprises en lien avec des partenaires départementaux tels que les Chambres Consulaires, les dispositifs financiers de la création et du développement d'entreprises,
- organiser une promotion et l'accueil des entreprises candidates à l'implantation sur les parcs d'activités du territoire



- animer une réflexion et définir une action en faveur de l'économie sociale et solidaire qui permette d'apporter des services répondant aux besoins des entreprises et des habitants du territoire.
- Développer les liens entre le Campus Connecté et les entreprises locales

Dans cet objectif de compétitivité économique territoriale, la ville centre qu'est Faverges-Seythenex a une responsabilité particulière à assumer : celle d'être un moteur pour son territoire. Cette responsabilité elle la partage avec l'intercommunalité devenue fortement compétente dans ce champ d'action. C'est tout l'intérêt de la construction du projet « Petite Ville de Demain » qui permettra de mieux faire converger les objectifs et actions de la commune et de l'intercommunalité au profit de l'ensemble du territoire.

## ■ Une bonne desserte du territoire pour lui préserver toute son attractivité et réduire les impacts environnementaux

Le territoire souhaite que soit apporté des réponses sur ces trois plans : liaisons avec les grands pôles urbains de proximité, accessibilité des services de centralité par tous les habitants et une meilleure maîtrise des flux touristiques. La communauté de communes a souhaité transférer sa compétence au Conseil Régional. Pour autant il lui reste à exprimer ses attentes en termes de réponses aux enjeux de mobilité pour son territoire et elle reste compétente sur un certain nombre de sujet tel que les infrastructures de déplacements doux ou le tourisme qui l'engage sur le plan de la mobilité.

### L'organisation de la mobilité dans sa relation avec les grands bassins voisins

#### *Conforter les liaisons et services en transport en commun avec les grands pôles urbains de proximité*

- Le territoire souhaite un renforcement de la desserte en transport en commun du territoire via
- en lien avec le SIBRA étudier une prolongation du projet Transport Collectif en Site Propre (projet LOLA) afin de créer une ligne de bus à haut niveau de service.
  - une augmentation de la fréquence sur le réseau LIHSA et notamment la ligne 51

La communauté de communes souhaite également une harmonisation tarifaire de la ligne qui dessert le territoire tous les habitants du territoire n'étant pas sur un pied d'égalité.

#### *Inciter à un usage plus collectif de la voiture*

Le territoire souhaite encourager un usage plus collectif de la voiture avec le co-voiturage et l'autopartage avec une phase d'étude préalable à l'éventuelle mise en place du service. La zone de la gare à Doussard, futur pôle d'accueil touristique situé au carrefour des axes principaux desservant le territoire, pourra constituer un pôle multimodal privilégié.

### La gestion des flux vers les pôles touristiques majeurs du territoire

#### *Proposer une desserte en transport collectif des principaux sites touristiques*

Le territoire poursuivre les services de mobilité qu'il a mis en place au travers des navettes hivernales et estivales pour desservir les principaux pôles de destination touristiques du territoire.



## L'accessibilité aux services essentiels de centralité sur le pôle de Faverges-Seythenex pour les habitants

### *Proposer des solutions de transport à la demande*

Une étude devra être lancée afin d'évaluer les difficultés et le besoin des habitants sans moyen de locomotion ou isolés d'accès aux services et commerces. Un service de transport à la demande pourra être organisé à l'issue de cette évaluation.

### *Favoriser les déplacements doux notamment pour faciliter l'accès aux services, aux commerces et à l'emploi*

Le territoire souhaite voir se mettre en place un schéma des mobilités douces partant de l'axe principal « voie verte » et permettant de déterminer les potentialités de déploiement du réseau de mobilités douces et la programmation possible des investissements.

## Vers une réduction des impacts environnementaux de la mobilité

### *Encourager la transition énergétique dans les déplacements*

Le territoire souhaite encourager le développement des usages des énergies électrique et hydrogène pour les déplacements. Deux axes de travail seront engagés : une étude sera menée pour envisager l'évolution du parc véhicule intercommunal et communal utilisant une énergie non fossile et l'étude et la pose de bornes électrique dans un premier temps et/ou hydrogène dans un second temps.

- **Optimiser les retombées de l'activité touristique pour en faire un secteur d'activité à part entière qui profite à l'ensemble du territoire**



La stratégie aujourd'hui se veut de répondre à 4 enjeux stratégiques :

- Améliorer l'identité du territoire et la notoriété des activités sur les flux qui irriguent le territoire,
  - Conforter l'offre de découverte du territoire par les mobilités douces et l'itinérance
  - Améliorer l'accessibilité des sites touristiques phares pour limiter l'impact des flux de fréquentation
  - Conforter un tourisme 4 saisons générateur de retombées économiques
- Accompagner la diversification de l'offre d'hébergement touristique
  - Développer l'aménagement du territoire autour de l'excellence environnementale.

## Une porte d'entrée du territoire attractive pour mieux informer touristiques

L'optimisation des retombées touristiques passe nécessairement par une information et la mise en relation directe de l'offre locale et de la clientèle. Cela passe par la création d'un lieu physique et numérique idéalement positionné tant physiquement que sur le web. Le territoire a besoin de ce pôle d'accueil fortement identitaire et fédérateur des acteurs touristiques.

La CCSLA a validé le projet d'aménagement de « la zone de la gare » comme vitrine et lieu incontournable pour diffuser les flux vers l'ensemble du territoire. Ce site doit être un lieu d'information, d'accueil, de



promotion et de services pour tous, population et touristes. Situé sur tous les axes de communication, routière, vélo-route, cet espace d'accueil doit être à la fois un point d'attraction en même temps qu'un point de départ sur les nombreuses destinations touristiques du territoire.

## La découverte du territoire par la mobilité douce et l'itinérance

- Des promenades confort à destination de la famille et des publics moins sportifs

Le territoire dispose d'atout pour des pratiques pédestres et vélo à la journée en direction d'un public plus familial. Pour cela il sera nécessaire de concevoir et aménager des itinéraires accessibles au plus grand nombre permettant une découverte plus ludique et d'une façon générale plus attractive pour les enfants et la famille.

- L'itinérance : un positionnement évident pour le territoire des Sources du Lac d'Annecy

Porte d'entrée du massif des Bauges, espace intermédiaire entre le massif des Bauges et celui de la vallée de Thônes et les Aravis, espace de liaison avec le Val d'Arly et le bassin d'Albertville, maillon essentiel du tour du lac d'Annecy, le territoire de la CCSLA est par nature un territoire de passage. Cet atout s'inscrit pleinement dans la stratégie développée par le Parc naturel régional du Massif des Bauges au sein du programme Espace Valléen autour de l'itinérance. Si cette dernière a connu de longue date un engouement réel, l'enjeu aujourd'hui consiste à proposer une expérience renouvelée dans ses contenus de découvertes, dans ses pratiques et la fluidité de sa pratique, et enfin offre renouvelée en prise forte avec ce qui fait sens avec la compréhension de l'espace parcourue. La stratégie pour l'itinérance vise donc à associer à de nouvelles pratiques d'itinérances comme le bivouac à de nouvelles découvertes comme le ciel étoilé ou la découverte du massif dans son ensemble par le biais de sa géologie et de sa morphologie du massif des Bauges...

Par ailleurs elle se situe sur le parcours d'un produit phare du massif des Bauges: le tour des Bauges à vélo et le Géoparc du Massif des Bauges. A ce titre le développement d'une offre de services autour de la pratique du vélo pour proposer une véritable fluidité et sécurité pour ces pratiques sera un gage d'excellence et d'attractivité. Exemple : Station vélo au col de Tamié – VTTAE fort Tamié, Enfin deux axes de développement de l'itinérance par la découverte du massif des Bauges sont envisagés : les stations de découverte du ciel étoilé et l'itinérance pédestre associée au bivouac / cabane.

- Les Sources du Lac d'Annecy : un territoire vélo

Le territoire de la CCSLA dispose d'ores et déjà d'une offre d'itinéraire de mobilité douce de qualité et balisée.

La CCSLA est compétente pour « les itinéraires de mobilité douce » qu'ils soient pédestres, VTT ou VTC. Elle met en œuvre une politique de création, de gestion et d'entretien des chemins de randonnée (pédestre, VTT, VTC) ainsi qu'une coordination avec les différents maîtres d'ouvrages et les territoires voisins.

La Communauté de communes s'est engagée dans une politique en faveur du vélo qui a été récompensée par deux labellisations :

- En 2016 « Base VTT » par la Fédération française de vélo (FFV) en partenariat avec les clubs locaux et l'OTI,
- En 2020 « Ville et territoire Vélo » par la FFV.



L'attractivité de cette offre passera également par l'association d'une diversité de services attendus comme les stations vélo ou l'hébergement qui garantiront une grande fluidité et sécurité que la pratique

## Pour une accessibilité apaisée des sites touristiques phares du territoire



Territoire de destination touristique et d'excursionnistes, les Sources du lac d'Annecy connaissent une pression très forte du point de vue des déplacements sur tous les principaux axes de desserte des pôles et sites touristiques : station de la Sambuy, Abbaye, fort et Val de Tamié, canyon de Montmin et rives du lac d'Annecy. Des menaces pèsent du point de vue de l'attractivité des sites touristiques tant la saturation des axes de déplacement est importante à certain moment de l'année en période estivale et hivernale. La mobilité touristique avec les réponses qui pourront être organisées sont un enjeu car elles auront trois bénéfices



- limiter l'impact environnemental sur les milieux (pollution, consommation foncière et infrastructures,...)

- limiter la saturation des axes vécus par les populations locales comme une altération de la qualité de vie locale

- améliorer l'expérience de découverte des sites et d'en préserver leur attractivité

Proposer des services de déplacement alternatifs à la voiture individuel ou favoriser l'usage de moyens alternatifs sont des objectifs à suivre :

- Organisation de navettes autant à destination des touristes que des habitants
- Création d'itinéraires cyclables ou pédestres de desserte des sites

La construction des réponses à cet enjeu de mobilité relève également d'une coopération active avec d'autres collectivités ou partenaires extérieurs au territoire. C'est notamment le cas pour le tour du lac d'Annecy pour l'organisation d'une offre de transport en commun routière ou lacustre.

## Un tourisme 4 saisons générateur de retombées économiques

L'offre touristique du territoire de la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy s'organise autour de quelques sites majeurs actuels sur lesquels s'expriment la fréquentation touristique du territoire. Elle se concentre sur la station de la Sambuy, Faverge-Seythenex (ville et Grottes et Cascades de Seythenex), le Val de Tamié, le Lac d'Annecy, le lac de Marzens.

Les sites actuels doivent s'engager soit sur une nécessaire trajectoire de diversification pour construire un modèle économique moins climato dépendant, c'est le cas de la station de la Sambuy soit mieux gérer la pression de la fréquentation des sites liés à l'eau qui, avec le réchauffement climatique, vont connaître une attractivité renforcée.

La station de la Sambuy s'est engagée dans cette transition mais la réussite de ce changement de modèle demande encore des adaptations de l'offre touristique.

Le Lac d'Annecy concentre l'hébergement touristique et subit aujourd'hui une forte fréquentation. Ce secteur fait face à de forts enjeux de gestion de la fréquentation afin de préserver son environnement et conserver son attractivité. Les lacs et les rivières et les sites naturels de montagne subissent également une fréquentation de plus en plus forte, diffuse et non organisée, en période estivale chaude. Le territoire de la CCCLA dispose d'atouts indéniables pour jouer un positionnement 4 saisons. La volonté aujourd'hui est d'évoluer encore plus fortement vers ce **tourisme 4 saisons intégrant l'enjeu d'adaptation au changement climatique** et s'appuyant sur les richesses patrimoniales du territoire. Cette stratégie touristique de diversification et d'adaptation au changement climatique s'appuiera sur :

*- La participation à la réflexion collective animée par le Parc naturel régional du Massif des Bauges sur des modèles économiques plus résilients et une gouvernance renouvelée*



- une gouvernance en réseau au sein du massif des Bauges pour une réflexion collective sur l'évolution possibles des modèles économiques des stations ;
- la mise en place d'une politique de valorisation au travers des labels certifiants la réalité de la prise en compte de cet enjeu

**- la diversification quatre saisons de l'offre de loisirs des stations de la Sambuy et Val de Tamié**

- l'accompagnement les investissements de conversion en les priorisant sur les activités hors neige : ex : parcours filet à la Sambuy

**- la construction d'une offre diversifiée et complémentaire de l'offre des stations permettant de toucher une clientèle de proximité hors saison et de cours séjour avec :**

- le développement des équipements ou la modernisation des sites existants permettant une diversification 4 saisons et proposant de nouvelles pratiques de découverte, notamment en direction du public jeune. Plusieurs axes sont à poursuivre :
- les pratiques sportives pour lesquelles le territoire dispose d'une forte notoriété : le vol libre, le canyoning et le golf
- des pratiques plus ludiques indoor permettant de s'affranchir des conditions météorologiques  
Ex : Réalisation de locaux multiactivités 4 saisons à Saint Hugues de Chartreuse Giez
- la mise en valeur du patrimoine bâti, des musées et des produits du terroir :  
Giez (village et chapelle), Chevaline (chapelle), Chevaline (chalet d'alpage), les musées

**- la confortation d'une offre autour de l'eau, ressource de plus en plus attractive mais fragile**

L'évolution du climat oriente de plus en plus les choix de destinations touristiques vers celles qui peuvent associer découvertes du patrimoine et pratiques sportives et de loisirs, intensité et repos, chaleur et fraîcheur. La présence de l'eau et son accès sont très attendus. Mais il s'agit là d'une ressource et de milieux particulièrement fragiles. L'aménagement de ces sites dédiés aux loisirs doit s'accompagner d'une gestion environnementale de ces milieux.

La stratégie retenue vise donc à focaliser la fréquentation autour de ces espaces aquatiques sur certains pôles ou espaces dont les pratiques de loisirs sont particulièrement organisées pour mieux protéger le reste du linéaire de rivière ou berges de lac.

- Pôle lacustre de Doussard
- Réserve naturelle du Bout du lac
- Site des grottes et cascade.
- Base de loisirs de Val de Chaise
- Ponton handicapé Doussard
- Family parc au plan d'eau de Marlens

## **La diversification de l'offre d'hébergement touristique**

L'hébergement touristique est le levier majeur de l'optimisation des retombées économiques. C'est par le séjour que le touriste consomme. L'excursionnisme à la journée est souvent perçu à juste titre comme générateur de nuisances plus que de retombées.

**Le diagnostic posé a fait apparaître** trois constats majeurs :

- une concentration trop forte de l'hébergement touristique et un manque de diversité de cet hébergement très orienté hôtellerie de plein air
- la raréfaction de l'offre hôtelière

Qu'il s'agisse d'une clientèle plus régionale et locale de court séjour, clientèle dont le développement manifeste pendant la crise sanitaire semble durable, ou d'une clientèle plus lointaine de plus long séjour, le territoire n'offre pas aujourd'hui une diversité suffisamment grande d'hébergements. L'hôtellerie de



plein air représente 83 % de l'hébergement touristique et toutes les autres catégories perdent de la capacité parfois de façon très importante. Hors catégorie des meublés le territoire a perdu de l'ordre de 1000 lits et certaines catégories d'hébergement comme les gîtes, les refuges et les centres de vacances se comptent maintenant par quelques dizaines de lits. C'est donc moins dans une perspective quantitative liée à l'hôtellerie de plein air que la réflexion doit s'engager mais plus vers de nouvelles formes telle que l'habitat insolite plus diffuses et intégrées au territoire. Un second axe consistera à favoriser l'émergence de projets hôteliers.

La responsabilité première de la communauté de communes pour accueillir ce type de projets et d'investissements est d'organiser les conditions d'implantation au sein de son outil de planification qu'est le PLUi. Une réflexion doit être menée pour afficher et intégrer une ambition touristique notamment par la création de zone à vocation touristique.

